5e Année, N° 74 - 15 Février 1929 Prix : 2 francs

la Révolution prolétarienne

Revue bi-mensuelle Syndicaliste Communiste

SOMMAIRE :

Administration et Rédaction : 96, Quai de Jemmapes -:- PARIS (10e)

la Révolution prolétarienne

Revue bi-mensuelle Syndicaliste Communiste
(Paraissant le 1er et le 15)

Rédaction et Administr. 96, Quai Jemmapes PARIS-X

Téléphone : Combat 08-02

Pour ceux qui veulent comprendre et apprendre, la **Révolution Prolétarienne** publie sur les grands problèmes du mouvement international, sur les batailles ouvrières, sur les questions d'organisation, sur les campagnes de revendication :

ÉTUDES, ENQUÊTES MONOGRAPHIES, DOCUMENTS,

Elle publie toute une série de rubriques régulières permettant de suivre le mouvement des idées et l'évolution des faits économiques :

Le Carnet du Sauvage (P. Monatte)
Les Notes Economiques (R. Louzon)
La Renaissance du Syndicalisme (Par les militants de la Ligue Syndicaliste)
Parmi nos Lettres (De tout et de tous)
A travers les Livres (A. Rosmer, B. Giauffret, A. Richard, etc.).
Lettres de l'Internationale (De Russie, d'Angleterre, des Etats-Unis, d'Allemagne, etc., etc.)
Faits et Documents

COLLABORATEURS

G. Airelle, E. Allot, J. Aufrère, J. Baldacci, E. Berth, Marthe Bigot, M. Chambelland, J. Cévenol, F. Charbit, J. et J. Cornec, V. Delagarde, Max Emile, Finidori, H. Fulconis, A. Garnery, B. Giauffret, Max Eastman, Jean Glaive, V. Godonnèche, R. Hagnauer, G. Lacoste, F. Loriot, R. Louzon, A. Mahouy, L. Marzet, J. Mesnil, P. Monatte, G. Nicolas, J. Péra, R. W. Postgate, A. Richard, A. Rosmer, R. Rouviane, C. Talès, A. Thévenon, G. Thomas, A. Villeval, etc., etc...

CONDITIONS D'ABONNEMENT

FRANCE, ALGERIE, COLONIES

Six mois....... 20 fr. Un an......... 40 fr.

EXTERIEUR

Six mois ...... 26 fr. Un an......... 50 fr.

Adresser toute la correspondance relative à la Rédaction à : L. Marzet.

La correspondance relative à l'Administration aux camarades Busseuil ou Barat.

(Utiliser pour les envois de fonds notre Compte de Chèques Postaux : *Révolution Prolétarienne* 734-99.

Permanence pour la Rédaction et l'Administration : Tous les jours, sauf le dimanche, de 5 à 7 heures.

La Ligue Syndicaliste

SON ROLE

La Ligue Syndicaliste se propose :

1° De travailler à la réalisation de l'unité syndicale, à la reconstitution d'une seule C. G. T. et d'une seule Internationale syndicale ;

2° De sortir les deux C. G. T., l'une de l'ornière de la collaboration gouvernementale, l'autre de l'ornière de la collaboration politique, pour les ramener dans la voie de l'indépendance syndicale hors de laquelle l'unité est impossible :

3° De faire prédominer dans les syndicats l'esprit de classe sur l'esprit de tendance, de secte ou de parti, afin de réaliser dès maintenant le maximum d'action commune contre le patronat et contre l'Etat ;

4° De participer à l'œuvre d'éducation syndicale en procédant à l'examen des problèmes pratiques et théoriques posés devant le mouvement ouvrier, et en préconisant la formation de Cercles d'études syndicales ;

5° De maintenir vivant le précepte de la Première Internationale d'après lequel l'émancipation des travailleurs ne sera l'œuvre que des travailleurs eux-mêmes.

SON FONCTIONNEMENT

La Ligue Syndicaliste groupe des syndiqués des deux C. G. T. et des organisations autonomes. Elle ne peut accepter l'adhésion d'organisations syndicales. Les ressources de la Ligue sont constituées par des cartes annuelles de membre vendues 5 francs et par des timbres vendus 1 franc.

Adresser toutes communications relatives à la **Ligue Syndicaliste**, à son secrétaire : Maurice **Chambelland**, 96, quai Jemmapes, Paris-Xe.

Chèque postal : Fronty, 96, quai Jemmapes, Paris — N° 1221-03.

Conservez la collection de la "Révolution Prolétarienne"

Elle constitue une mine de renseignements indispensables à toute militant révolutionnaire.

Elle a sa place dans toute bibliothèque de Syndicat ou de Cercle d'études.

Il reste un certain nombre de collections des années 1925, 1926, 1927, 1928.

Les numéros d'une année : 40 francs.

Reliés « Selflior » : 48 fr. 50 (franco 50 fr. 50).

LE CARNET DU SAUVAGE

Trotsky expulsé de Russie ?

Toute cette quinzaine, les nouvelles contradictoires se sont succédé. Un jour, Trotsky était expulsé de Turquie; le lendemain, il était à Moscou; le surlendemain, il s'embarquait à Batoum pour Constantinople; le jour d'après, il n'en était rien.

Si l'on veut lasser l'opinion publique et empêcher toute réaction de sa part, le moyen n'est pas mauvais. Longtemps, les agences des blancs étaient des fournisseurs abondants de fausses nouvelles; les agences soviétiques ne sont pas moins admirables. En joignant leurs talents, les unes et les autres tissent un rideau derrière lequel il est difficile d'apercevoir la réalité. Si bien que, malgré dépêches nombreuses et de partout, on ne sait rien sur ce point de fait : que devient Trotsky? Télégraphe et radio sont employés non à dire la vérité, mais à l'escamoter ou à la défigurer.

Ce qui semble sûr, c'est que Trotsky n'est plus à Alma-Ata, son lieu de déportation; que le Bureau politique a décidé son expulsion de Russie, mais que l'application de cette décision se heurte à des difficultés imprévues. Les gouvernements susceptibles d'accepter l'entrée de Trotsky sur leur territoire ne sont pas nombreux. Et ceux qui le sont ne paraissent pas pressés de donner leur acceptation. Mustapha Kemal ne tient pas à ce que la réputation de la « perfide » Turquie soit noircie encore. Si les dirigeants russes envoient Trotsky en Turquie pour l'y faire assassiner ou l'y laisser assassiner, qu'ils le fassent à l'ambassade soviétique même et qu'ils en gardent seuls la responsabilité devant l'Histoire.

Hors l'hypothèse de l'assassinat, on s'explique mal l'expulsion de Trotsky. Staline sait fort bien que Trotsky à l'étranger, en mesure de se soigner, en état de travailler, d'écrire, sera plus dangereux pour ses adversaires que s'il était demeuré à Alma-Ata, miné par la malaria; que s'il était à Moscou, même bien portant, mais emprisonné dans le triple cercle de l'appareil, de la censure et du Guépéou. Là où il sera, il n'aura nul besoin de s'agiter et de conspirer; une simple plume en main, il se fera entendre de partout : sa voix parviendra aisément en Russie et sera entendue de toute l'Internationale. Staline sait cela. Alors?

A moins qu'il ne se figure que l'isolement dans lequel il a réussi à enfermer Trotsky depuis quatre ou cinq ans ne soit possible à l'échelle internationale, grâce à l'appareil des partis communistes et de leurs journaux, grâce surtout à la haine et à la crainte des gouvernants bourgeois.

L'appareil des partis est en mouvement. Cette phrase de la Rote Fahne *de Berlin est caractéristique : «* Le traître Trotsky mérite d'être rendu au monde bourgeois auquel il appartient. » *Jusqu'ici l'*Humanité *n'a rien dit d'aussi vil; il est curieux même que les deux articles du 25 janvier et du 2 février où elle a expliqué et légitimé les mesures prises contre les trotskystes « agents de l'offensive antisoviétique » ne portent pas de signature. Cachin et Vaillant-Couturier n'ont pas osé du premier coup; ils s'abritent derrière une traduction ou une analyse de la* Pravda, *se bornant à recommander au typo de composer un titre bien gras. Il faut d'abord se rendre compte de l'effet produit. Mais, patience, le courage viendra et Cachin et Vaillant-Couturier aussi seront capables de parler tout comme les Thaelmann et les Neumann de la* Rote Fahne, *du traître Trotsky qui mérite d'être rendu au monde bourgeois auquel il appartient.*

*Déjà la préparation des esprits est commencée; les hommes de confiance ont reçu instructions et explications idéologiques. On peut regarder l'éditorial de l'*Exploité *de Reims du 2 février comme un échantillon des balourdises nouvelles qui sont colportées de cellule en cellule, en attendant d'être criées publiquement.*

« Le trotskysme, c'est le réformisme d'après la prise du pouvoir ».

« Le trotskysme représente les aspirations de la couche la plus aisée de la paysannerie qui aspire au retour du capitalisme. »

Je passe sur Trotsky héros dans la première phase de la Révolution, incapable dans la seconde; sur la vieille histoire de ses désaccords avec Lénine depuis 1917, alors qu'ils ne s'étaient jamais autant accordés. Mais si le trotskysme était le réformisme d'après la prise du pouvoir et représentait les aspirations au retour du capitalisme, il est évident qu'il ferait œuvre contre-révolutionnaire et que toutes les mesures seraient légitimes.

Comment s'expliquer qu'on ait dit jusqu'à hier exactement le contraire : Trotsky veut revenir au communisme de guerre? *Ce qui n'était pas plus vrai, mais avait l'avantage tactique, aux yeux de ses adversaires, de dresser contre lui les milieux ouvriers, trop épuisés pour refaire le calvaire des premières années de révolution.* Trotsky par la guerre qu'il réclame contre les koulaks rompt l'alliance entre les ouvriers et les paysans. *Ce n'était guère plus vrai, mais toujours aux yeux de ses adversaires, cela présentait l'avantage tactique de dresser contre lui les milieux paysans.*

Deux langages, l'un pour les ouvriers et les paysans russes, l'autre pour les ouvriers d'Occident, pour les ouvriers de partout; pour les premiers, l'Opposition russe est trop révolutionnaire, elle leur réclame des sacrifices et des efforts qu'ils ne peuvent plus fournir; pour les seconds, l'Opposition russe prépare la voie au retour du capitalisme. La duplicité de ce double langage éclate aux yeux les moins ouverts, aussi la préparation des esprits à l'acceptation des déportations et des expulsions sera laborieuse et sans effet. On parviendra peut-être à bourrer le crâne à de récents membres du parti, à des communistes de la dernière pluie, on parviendra probablement à faire déclamer par les Thorez et les Sémard, les Cachin et les Vaillant-Couturier tout ce que l'on voudra sur le trotskysme; on ne parviendra

pas à étouffer la stupéfaction et la colère de tous les révolutionnaires, qu'ils s'étiquettent communistes ou non, devant l'expulsion de Trotsky, devant les menaces d'assassinat suspendues sur sa tête.

Quand les révolutionnaires français s'envoyaient à l'échafaud, ils étaient aussi fous. Ils étaient moins lâches et moins fourbes.

L'unité facile, l'unité impossible

Je me proposais de continuer ici la conversation sur l'unité avec le camarade de Nancy : mais voilà que de Marseille, les Mayoux, dans Notre point de vue... *m'asticotent aussi au sujet de l'unité. Pas pour les mêmes raisons, il s'en faut; pour les raisons contraires, car ils sont, eux, contre l'unité. Je me tournerai donc des deux côtés; un peu plus rapidement avec chacun, voilà tout.*

Les camarades de Meurthe-et-Moselle pensent-ils que l'unité ne peut plus se faire par une fusion des deux C.G.T., mais uniquement au sein de la C.G.T. par l'absorption progressive des éléments de la C. G. T. U. ?

Si c'est là leur pensée, je comprends qu'ils ne goûtent guère les critiques que nous adressons à la C. G. T. Ils se disent sans doute que ces critiques peuvent entraver son travail d'absorption, et retarder, sans aucun profit pour le mouvement, la marche fatale des choses.

Je dois dire que les camarades de Nancy ne seraient pas seuls à penser ainsi. D'autres camarades, appartenant à des syndicats unitaires, en pensent autant et m'ont dit que plus vite la désagrégation de la C. G. T. U. sera complète, plus vite le mouvement retrouvera la santé. Il a fallu qu'un confédéré comme moi leur dise qu'ils se mettent le doigt dans l'œil.

Il n'est pas plus drôle de militer dans la C. G. T. que dans la C. G. T. U. quand on n'est pas de l'avis des dirigeants. Il devait l'être encore moins dans la C. G. T. S. R. Mais là où l'on est, c'est là qu'il faut travailler, sans chercher à fuir l'obstacle.

Il est certain que si la C. G. T. U. avait su créer une atmosphère respirable, si ses dirigeants n'avaient pas mené une guerre au couteau à quiconque n'était pas dans la ligne, si elle avait su rester fidèle à l'esprit syndicaliste et permettre à toutes les tendances de cohabiter dans sa maison, elle aurait possédé une force de rayonnement très réelle. Et cette force aurait obligé ses adversaires à regarder l'unité d'un autre œil.

La C. G. T. possède-t-elle une atmosphère plus respirable ? Nullement.

Il suffit d'ouvrir son quotidien. Le Peuple *n'est à la disposition que des dirigeants de la C. G. T. et de leurs amis politiques. Ce n'est pas l'organe d'une grande organisation où chacun des militants de cette organisation ayant quelque chose à dire peut se hasarder à le dire. Un tel journal d'ailleurs est forcément réduit, en raison de l'utilisation qu'on en fait, à n'avoir pas de lecteurs. Les syndiqués confédérés lui marquent leur attachement en lisant un autre quotidien.*

Il suffit en outre d'ouvrir l'oreille à certaines lamentations. Jouhaux continue, comme avant la scission, à mettre les membres de la Commission administrative et même ses collègues du secrétariat devant le fait accompli, à décider en dehors d'eux — mais avec qui ? — et à leur faire avaler tout. La C. G. T. n'est pas plus maîtresse aujourd'hui que pendant la guerre.

Cela durera-t-il longtemps encore ? Aussi longtemps qu'un réveil ne se produira pas parmi les militants du rang. Le jour où il y aurait de nouveau, non une atmosphère d'état de siège, mais une vie confédérale réelle, on verra renaître au sein de la C. G. T. le besoin d'unité.

Non, l'unité n'est pas facile. Ce ne sont pas nos critiques qui la retardent; au contraire, elles font plus pour la préparer que tous les pieux silences.

Elle finira par revenir quoi qu'en pensent les Mayoux, qui bougonnent un peu contre tout le monde mais sans se donner beaucoup de peine pour comprendre les autres. Ne les imitons pas et tâchons de comprendre ce qu'ils pensent et ce qu'ils veulent.

Ecoutons-les :

« Nous sommes contre l'unité. Nous pensons, sans paradoxe, qu'il sera plus facile de faire la révolution que de faire l'unité. La C. G. T. appartient au gouvernement français... La C. G. T. U. appartient au gouvernement russe... Aussi longtemps que les chefs des deux C. G. T. (car nous n'en avons qu'aux chefs et à leurs complices, nous savons que la masse des adhérents, qui a le tort de se laisser mener est innocente de cette subordination), seront au service de leurs gouvernements respectifs, l'unité sera une chimère... Monatte sait cela. Ou s'il ne le sait pas, il devrait le savoir. Dès lors que signifie sa position : être pour l'unité ? Elle est purement théorique et elle ne signifie rien. C'est une illusion, un mirage décevant qui ne peut que décourager les camarades. »

Aussi liés au gouvernement français que soient certains dirigeants de la C. G. T., il ne faudrait pas une bien forte poussée des militants du rang et des syndiqués pour faire sauter ces liens. Je ne désespère pas; cette poussée se produira. Comme se produira aussi fatalement dans la C. G. T. U. la poussée qui enverra paître la subordination au parti communiste. Car je ne vois pas bien la C. G. T. U. propriété du gouvernement russe.

Dans l'une et l'autre C. G. T., les Mayoux veulent bien constater l'existence d'une masse d'adhérents innocente de cette subordination. Se figurent-ils que cette masse se laissera toujours mener ? Ce serait lui faire peu de crédit et la mépriser profondément. Elle se réveillera. La nécessité de se défendre contre le patronat, de revendiquer, de lutter, l'y obligera. L'unité est pour elle un besoin. Le jour où ces deux masses ayant besoin l'une de l'autre se chercheront, les fils de soie ou d'or qui attachent aujourd'hui leurs dirigeants ne pèseront pas lourd et les Mayoux verront si l'unité est impossible.

P. MONATTE.

La direction unique à l'œuvre

La grève des mineurs de la Loire

Après 21 jours de grève, les mineurs de la Loire ont repris le travail. Leur échec, c'est l'échec du Gard, l'échec de l'Aveyron, l'échec du mouvement qui devait s'étendre de bassin en bassin et englober l'ensemble des mineurs français. Car il n'était pas dans l'esprit des dirigeants de la Fédération unitaire de s'en tenir à des grèves régionales.

Cette grève mérite d'être examinée de près. Je n'en connais pas qui porte aussi visiblement la marque des maladies qui rongent l'organisation ouvrière, d'une part la scission syndicale et d'autre part, la direction unique, c'est-à-dire la subordination des syndicats révolutionnaires au Parti communiste.

Les questions soulevées par la grève de la Loire n'intéressent pas seulement les mineurs, ceux de la Loire et ceux des autres bassins, mineurs unitaires et mineurs confédérés, mais tout le monde, car les méthodes qui viennent d'être employées sur une grande échelle, le seront demain pour d'autres corporations; elles l'ont peut-être même déjà été.

Si les syndicats ne réagissaient pas, s'ils se laissaient imposer de telles méthodes, ils ne manqueraient pas de s'affaiblir encore, d'imposer aux travailleurs de vaines souffrances, de discréditer l'arme de la grève.

Parmi les questions qui se posent, j'en vois trois particulièrement importantes :

1° Toute grève de mineurs, dans cette période, est-elle vouée à la défaite en raison de la situation de l'industrie houillère? Dans le cas présent, les Compagnies de la Loire sont-elles si pauvres qu'elles ne pouvaient accorder les cent sous ?

2° La grève de la Loire n'a-t-elle pas été déclenchée brusquement, sans préparation, et dirigée beaucoup plus par le Parti communiste que par l'organisation syndicale ? Les syndicats se sont-ils bien trouvés de la méthode du front unique à la base préconisée par le Parti communiste ?

3° A qui revient l'échec ? Les responsables réussiront-ils à rejeter leur responsabilité sur quelques boucs émissaires? Ou les mineurs de la Loire, et ceux des autres bassins, tireront-ils la leçon de ce mouvement?

LES MINEURS NE PEUVENT-ILS RECOURIR A LA GREVE ?

Au moment où les mineurs allaient se réunir à la Bourse du travail, pour décider la grève, M. Pigeot, président du Comité des Houillères de la Loire et du C. A. des Mines de Montrambert, écrivait dans la *Loire Républicaine*, du lundi 24 décembre :

> Quelle lourde responsabilité vont prendre les chefs du S. U.! A quel mobiles obscurs obéissent-ils?... Lutte d'influence syndicale?... Nous ne comprenons pas; les ouvriers mineurs comprendront encore moins...

Puis essayant de motiver l'intransigeance patronale au sujet des augmentations de salaires :

> Examinons rapidement la situation générale de l'industrie houillère, puis la situation régionale et locale. En Europe, surproduction générale de charbon; plus de 80 millions de tonnes d'excédent de tonnage; baisse générale des prix, chômage, misère tellement grande en Angleterre que des souscriptions publiques sont ouvertes pour alléger le sort des grévistes. Le rendement de l'ouvrier mineur est pourtant supérieur à celui de notre région qui n'est pas précisément favorisée au point de vue gisement... Le charbon est donc meilleur marché à l'étranger qu'en France, et comme aucun droit de douane ne protège le charbon français, les combustibles étrangers nous chassent peu à peu de nos propres débouchés...

Et pour finir, la menace des Compagnies des mines du Nord et du Pas-de-Calais qui auraient mis en stock, pendant la crise, 2.500.000 tonnes de charbon, et qui profiteraient de l'occasion pour faire baisser les tarifs de transport élevés qu'elles subissent.

Voyons ce que vaut l'argumentation de M. Pigeot, argumentation reprise par les chefs confédérés.

Surproduction en Europe mais sous-production en France

Qu'il y ait surproduction en Europe, personne ne le conteste. M. Pigeot donne le chiffre de 80 millions. Le C. A. des Houillères de Saint-Etienne parle de 35 millions de tonnes d'excédent de production, seulement.

Mais inutile de s'attarder à discuter ces chiffres. Contentons-nous de faire remarquer que ce n'est pas parce qu'il y a surproduction et chômage en Europe, ou plus exactement dans certains pays d'Europe, qu'il y a surproduction et chômage en France.

La situation varie suivant les pays. L'Angleterre par exemple, qui exporte près du tiers de sa production, produisait 290 millions de tonnes en 1913 et en exportait 73.500.000 tonnes. En 1927 elle n'a produit que 252 millions de tonnes et n'en a exporté que 51 millions.

Tandis qu'en France, pays importateur de charbon, la production a pu passer de 44.640.000 tonnes en 1913 à 52.846.000 tonnes en 1927, alors que les importations restaient stationnaires : 30.898.000 tonnes en 1913, 30.293.000 tonnes en 1927, les 8 millions de tonnes d'excédent représentant l'augmentation de la consommation.

Il ne saurait donc y avoir surproduction que si le marché charbonnier français était envahi par des charbons étrangers vendus à plus bas prix.

Mais est-ce le cas actuellement? Il semble bien que la concurrence étrangère n'est plus guère à craindre sur le marché français.

Il est vrai que le rendement du mineur français, il serait plus exact de dire des mines françaises, est inférieur à celui des mineurs polonais, allemands ou anglais.

Mais le rendement n'est pas le seul élément qui entre en ligne de compte pour l'établissement d'un prix de vente. Pour pouvoir conserver leurs débouchés en France, les charbonniers anglais et allemands ont dû vendre à perte. Cette politique anti-économique, a coûté 180 millions de marks aux uns, et 11.183.921 livres sterling aux autres en 18 mois.

Aussi, depuis quelque temps, charbonniers anglais et allemands ont-ils dû relever leurs prix, de telle façon que la concurrence de leurs charbons n'est plus gênante pour nos houillères sur le marché français.

D'ailleurs, même si les charbons étrangers avaient

dû continuer à envahir le marché français, les houillères françaises auraient bien su se défendre.

En 1927 n'avaient-elles pas obtenu du gouvernement l'institution d'un régime de licences qui avait permis de ramener les importations de 2.421.000 tonnes de février à mai, à 1.800.000 tonnes de juin à septembre.

N'avaient-elles pas obtenu la suppression de la surtaxe sarroise (économie de près de 2 millions par an) et des réductions de tarifs de transport de 20 à 25 francs pour les charbons destinés aux régions où la concurrence s'exerçait particulièrement?

Quant aux 2 millions de tonnes de stocks accumulés en 1928, ils seront bien vite écoulés car nous dit M. Merlin, dans l'*Information* du 7-2-29 : « Ni les consommateurs, ni les chantiers n'avaient le moindre stock ». Et il fait froid. Et notre métallurgie est en plein essor.

Il suffit de parcourir les bilans des principales compagnies minières françaises pour voir qu'elles sont entrées dans une période de prospérité.

En 1927, partout, les dividendes de l'année exceptionnellement favorable de 1926 ont été maintenus, et quelquefois relevés.

Cela tient pour une grande part au développement des industries annexes de la houille, et à la liaison qui s'établit entre les houillères et les grands trusts de produits chimiques ou les grandes firmes métallurgiques.

Ainsi que le signalait récemment M. A. Pawlowski dans l'*Information:* « Le traitement des résidus constitue un moyen très efficace de réduire le prix de revient du produit principal »... l'expérience ayant prouvé que « dans certains cas, le bénéfice réalisé par l'obtention de sous-produits était susceptible de permettre la vente d'une matière au-dessous de son prix de revient. »

Aussi, grâce à leurs industries annexes, les Houillères connaissent une prospérité encore inconnue jusqu'à ce jour.

La situation des houillères du bassin de Saint-Etienne

Dans la Loire, l'exploitation est coûteuse. Nous en avons déjà donné les raisons dans la R. P. (numéros 32 et 63).

Cependant, sans être aussi brillante que celle des houillères du Nord et du Pas-de-Calais, la situation des houillères de la Loire est assez bonne pour permettre, sans que cela nuise en rien au fonctionnement des entreprises, le relèvement des salaires que réclament les mineurs.

Pour le montrer, nous nous contenterons de donner l'avis de l'un des représentants les plus qualifiés des compagnies du bassin : M. Biver, le directeur des Mines de la Loire.

M. Biver, en avril 1928, déclarait à la Société des Ingénieurs civils :

« *Le bassin de la Loire fait dans son ensemble assez bonne figure parmi les exploitations houillères de France;* il a depuis 15 ans amélioré ses méthodes et son outillage miniers, quadruplé ses emplois d'air comprimé et d'énergie électrique, il compte actuellement 340 fours à coke, tous à récupération, 5 usines de sous-produits de distillation, 2 fabriques d'ammoniaque synthétique et des centrales thermiques équipées pour 66.000 kilowatts. »

Pour qui sait quelle source de bénéfices constituent les industries annexes, cette rapide esquisse de la situation de ces industries dans la Loire, laissera prévoir les belles perspectives qui s'ouvrent aux Houillères de la Loire, même aux Houillères de Saint-Etienne, qui lors de leur mise en liquidation judiciaire ont eu la précaution de ne pas comprendre leurs industries annexes dans la liquidation.

Et pour donner une idée plus concrète de la situation exacte des houillères du bassin, regardons les bénéfices réalisés par celles-ci au cours de l'année 1927, année de « crise ».

La Peronnière, avec un capital de 1.560.000 francs, entièrement remboursé, a annoncé 2.049.000 francs de bénéfices nets, tandis que 1.196.680 francs allaient grossir les réserves et amortissements. 80 francs de dividende à chacune des actions de jouissance de 100 francs, cotées 1.520 francs.

Montrambert a annoncé 7.642.547 francs de bénéfices nets alors que les réserves et amortissements passaient de 46.909.199 francs à 47.911.912 francs. Elle vient de procéder à un remboursement de 100 fr. à chacune de ses actions de 500 francs, cotées 2.930 francs (dividende, 75 francs).

Roche-la-Molière, qui en 1925 remboursa ses 18 millions de capital pour le porter ensuite à 54 millions en vue de développer ses industries annexes, aurait réalisé de 14 à 15 millions de bénéfices réels en 1927.

Les Mines de la Loire ont avoué 15.115.000 francs de bénéfices bruts pour un capital de 17 millions.

Les Houillères de Saint-Etienne, malgré les charges exceptionnelles qu'elles ont eu à supporter ont clos l'exercice avec un excédent de 1.060.236 francs et celles de la *Haute-Cappe,* qui pendant la grève ont menacé leurs ouvriers de lock-out, réalisaient encore 333.324 francs en 1926.

Voilà ce que M. Pigeot et, après lui, Morel du *Peuple,* appellent une situation difficile.

LA SITUATION SYNDICALE

Du côté patronal donc, possibilité d'accorder les cent sous.

Mais du côté ouvrier y aura-t-il la cohésion suffisante, la volonté de lutte, pour arracher une si légitime revendication ?

C'est ce que nous indiquera un bref examen de la situation des Syndicats ouvriers et de leur influence réciproque :

Dans la Loire, deux fédérations régionales :

1° La Fédération confédérée avec le syndicat de masse de Firminy (800 membres), les syndicats squelettiques de Saint-Etienne, La Ricamarie, Saint-Chamond, l'ex-syndicat autonome de La Talaudière.

2° La Fédération unitaire avec ses sections squelettiques de Saint-Etienne, de La Ricamarie (l'une des plus fortes et des plus influentes), du Chambon, de Roche-la-Molière, de Villars, de Grand-Croix.

En tout, actuellement, à peine 2.000 syndiqués sur les 25.000 mineurs du bassin.

Les confédérés, qui n'agissent que d'après les conseils de Vigne et de Bard, les secrétaires de leur Fédération nationale, sont hostiles à l'action directe. Ils trouvent que les discussions avec le Comité des Houillères, les démarches auprès des ministres sont bien plus profitables. Voilà pourquoi, après l'entrevue du 24 novembre, ils se sont contentés des augmentations de 0 fr. 10 à 1 fr. 50 accordées par le patronat.

Les unitaires, dont l'influence est prépondérante à Saint-Etienne, La Ricamarie, Villars, Grand-Croix, sont de fervents adeptes de l'action directe, mais se sont laissés gagner par les partisans de la direction unique à la base comme au sommet.

Lors de la catastrophe de Roche-la-Molière, d'accord et en collaboration avec le P. C. qui leur envoya ses as : Dœblé, Frachon, Vaillant-Couturier et ses rédacteurs de l'*Humanité,* ils attaquèrent violemment les confédérés. Depuis ils n'ont cessé de dénoncer leur trahison et de déverser sur eux les insultes les plus grossières.

En décembre, forts de l'appui du P. C. et de son journal (dont ils recommandaient la lecture sur leurs nombreuses séries d'affiches en juillet), convaincus

de la radicalisation des masses, ils se sentaient capables d'entraîner l'unanimité des mineurs du bassin, les confédérés compris, malgré leurs chefs; c'est ce qu'on appelle, n'est-ce pas, le front unique à la base.

LA GREVE DECIDEE POUR LE 26 DECEMBRE

C'est au Congrès de la Fédération unitaire de septembre que fut adoptée en principe la grève pour les cent sous. Depuis, à plusieurs reprises, il en fut question au Syndicat unitaire, particulièrement après l'entrevue des Syndicats confédérés avec le Comité des Houillères qui valut aux mineurs les augmentations dérisoires que l'on connaît.

Il en fut question également dans les réunions organisées dans les principaux centres du bassin, mais il était toujours entendu qu'il s'agissait d'une grève nationale, préparée par une campagne active à travers le pays.

Or voici qu'à la C. E. du 18 décembre tout est changé. Il faut faire grève de suite, et dans la Loire seulement.

« Nous nous faisons forts de réussir dans le bassin, puis d'entraîner les autres centres » répond-on aux « pessimistes » qui objectaient le manque de préparation et qui persistaient à croire qu'une grève nationale, bien préparée, avait beaucoup plus de chances d'aboutir.

Mais rien n'y fit. La grève fut votée à l'unanimité moins deux voix, celles de Servel, de La Ricamarie, et de Bastet, du Chambon; bon nombre des autres, nous apprend Frachon dans l'*Humanité*, votèrent la grève sans conviction, avec la certitude d'aller à la défaite.

Une lettre fut donc envoyée au Comité des Houillères, exigeant une réponse favorable au sujet des cent sous pour le 22, sinon c'était la grève pour le 26.

Et le 24, dans une grande réunion à la Bourse du Travail de Saint-Etienne, les mineurs décident l'envoi d'une note ferme aux Compagnies et s'engagent à lâcher l'outil pour le 26, si le patronat et les pouvoirs publics refusent d'entrer en pourparlers pour trouver un terrain d'entente.

Aucune tolérance ne sera accordée pour l'entretien des mines.

Ils demandent à l'ensemble de tous les mineurs de former le front unique pour arracher l'augmentation immédiate de 5 francs et pour toutes les autres revendications.

Le 26 décembre, 60 % environ des mineurs entrent dans la bataille (moins de 14.000 sur 23.000 environ).

Arrêt à peu près complet à Saint-Etienne, La Ricamarie, Le Chambon, Villars, Terrenoire, Grand-Croix. Le travail continue à Firminy, Roche-la-Molière, La Talaudière, Saint-Chamond, où un nombre insignifiant de grévistes est signalé.

L'attitude des chefs réformistes

Après l'entrevue du 24 novembre, les chefs confédérés de la Loire avaient refusé de sanctionner l'augmentation dérisoire accordée par les compagnies.

Ils avaient décidé d'en référer à leur Comité national lequel, estimant que « la mauvaise situation avérée de certaines exploitations commandait la prudence », demanda à la Fédération de la Loire « de ne pas recourir à la cessation du travail, mais de poursuivre opiniâtrement, par tous les autres moyens à sa disposition, le relèvement des salaires ».

Aussi, le 24 décembre, le jour même où les mineurs décident d'arrêter le travail, la *Tribune* de la Loire, donne la déclaration suivante de Dumont :

> Le C. N. de la F. N. des travailleurs du sous-sol s'est réuni le 16 courant. Il a eu à connaître ce qui s'était passé dans toutes les régions; il n'a pas cru devoir lancer la corporation dans une aventure qu'il savait à l'avance vouée à l'échec. Aussi, après ces décisions, nous disons à nos camarades de prendre garde, car, pour eux, ce pourrait être préjudiciable.
> Nous savons, nous aussi, qu'il n'y a parfois qu'un moyen pour faire céder le patronat, mais il faut, avant tout, examiner si le moment est bien propice. Nous pensons, nous, que l'heure n'est pas venue. Les mineurs jugeront. Quant à nous, nous estimons qu'il y a lieu de continuer les pourparlers, à seule fin d'obtenir encore quelques avantages.

C'est à la fois une abstention et une mise en garde contre les dirigeants unitaires, que saura exploiter, à plusieurs reprises, le journal réactionnaire au service des compagnies, le *Mémorial de la Loire*.

Le conseil de Dumont fut suivi à Firminy, Roche-la-Molière, La Talaudière, Saint-Chamond, et le C. A. du syndicat confédéré de Firminy, pouvait constater après quatre jours de grève que « nos adhérents et sympathisants ont suivi à la lettre les décisions lancées par le syndicat confédéré et la F. N. »

Peu après, le premier janvier, donc en pleine grève, Jolly, secrétaire du syndicat confédéré de la vallée du Gier, dans un appel aux mineurs, assez incompréhensible d'ailleurs, vient à la rescousse du patronat.

Il laisse entendre que le mouvement a été mal engagé et croit bon de prédire l'échec de la grève.

> Par quel moyen allons-nous sortir victorieux? dit-il. L'on nous dit que demain les mineurs du Gard se mettent en grève; les onze autres régions minières seront-elles préparées pour rentrer en lutte pour les salaires? Nous, mineurs grévistes de la Loire, nous serons épuisés, nos ressources ne nous permettront plus de pouvoir lutter; ce sera la misère plus grande dans nos foyers.
> Il faut que chaque mineur comprenne son devoir; c'est que demain vous allez réintégrer la mine, sans perdre de vue les justes revendications préparées sur un terrain national et même international pour remporter la victoire.

Une grave faute du P. C.

Le point noir, c'était Firminy et Roche-la-Molière. Comment détacher les mineurs de leurs militants confédérés? Comment les décider à entrer dans la bataille?

Se rappelant alors l'agitation intense menée dans cette région au lendemain de la catastrophe, d'accord et avec l'aide des as du P. C. et de son journal l'*Humanité*, le Syndicat unitaire, conseillé par Frachon, Doron, Raveau, va laisser au P. C. le soin d'entraîner les mineurs de la puissante Compagnie de Roche-la-Molière.

On annonce donc l'arrivée de Vaillant-Couturier et de Doriot. Mais Doriot seul accourt, flanqué de l'ex-métallo Frachon, aujourd'hui à la tête du P. C. et remplacé à Lyon par Doron.

Leur voix éloquente retentit à Firminy, au cinéma de Roche-la-Molière (que Raveau présente comme un sous-sol sombre)... et résultat : Firminy-Roche continue de travailler, la presse réactionnaire profite de l'occasion pour dénoncer le caractère politique de la grève. Aucun résultat pour la grève, une arme au patronat.

Beau mouvement à Saint-Etienne

A Saint-Etienne la grève est complète.

C'est là d'ailleurs que se porte l'activité des militants unitaires secondés par Kirch, secrétaire fédéral unitaire, Thibaut, des métaux et du P. C., le jeune teinturier Chapoton, conseillés pour ne pas dire commandés par Frachon et Doron, techniciens très écoutés à la salle 52 et au café coopératif d'où partent tous les ordres.

Belles réunions dans la grande salle de la Bourse, belles manifestations où l'on remarque une forte proportion d'étrangers, particulièrement des Nord-

Africains, pleins d'enthousiasme. Chasse aux renards organisée avec les piquets de grévistes à l'entrée des puits.

Ailleurs, par contre, au Chambon par exemple — où l'influence de Firminy peut pénétrer — pas d'animateurs aux réunions peu fréquentées, pas de manifestations. La mairie communiste a embauché de nombreux grévistes. Les usines métallurgiques en occupent un grand nombre. On ignorerait la grève si l'on ne rencontrait les nombreux gardes mobiles qui surveillent l'entrée des puits.

Dans tous les centres, les gardes mobiles sont nombreux. Mais en aucun endroit ils ne laissent l'illusion de l'état de siège. Certain soir, à la sortie d'une réunion, un certain nombre avaient été se poster dans la petite rue qui domine la Bourse du travail, mais ils furent si copieusement conspués et sifflés qu'ils ne revinrent plus.

Ils se contentaient de surveiller les abords des puits et de protéger les jaunes. De temps en temps, même à la sortie d'un café, quelques arrestations de mineurs supposés faire partie du comité de puits. Quelques incidents entre grévistes et renards près des puits. Mais liberté de manifestation. On s'amusera longtemps à Saint-Etienne avec l' « avion policier », que les lunettes de Raveau, le rédacteur de l'*Humanité*, avaient aperçu.

LA LIQUIDATION DES HOUILLERES DE SAINT-ETIENNE

Malgré la défection des centres où l'influence réformiste est prépondérante, la grève est assez étendue pour inquiéter le patronat.

Des clients non approvisionnés doivent faire venir du charbon du Nord ou de la Sarre. A Saint-Etienne où la Compagnie du gaz a été surprise par la grève, le gaz ne chauffe plus. La grève coûterait 60.000 fr. par jour aux Houillères de Saint-Etienne. Les centrales électriques thermiques ne devront-elles pas s'arrêter bientôt si la grève continue ?...

Il faudrait donc briser au plus tôt le mouvement.

Et voici que le 2 janvier est annoncée à grand bruit la liquidation judiciaire de la Société des Houillères de Saint-Etienne et qu'on fait planer sur les mineurs la menace de la fermeture : 5.000 ouvriers sur le pavé.

La presse régionale, les démagogues Soulié et Durafour, le syndicat confédéré des mineurs, font mine de s'émouvoir. Soulié et Durafour écrivent au ministre pour qu'il examine le cas des 5 000 ouvriers de cette compagnie. Le syndicat confédéré demande une entrevue au Comité des Houillères pour examiner la situation. Durafour qui, étant ministre, avait oublié son projet de nationalisation des mines, le brandit à grand bruit à l'occasion d'une réunion de Comité.

Avant de s'émouvoir et de faire tant de bruit autour de l'affaire, ce qui ne peut que contribuer à accréditer la manœuvre du Comité des Houillères destinée à provoquer la panique, ne serait-il pas préférable de rechercher les dessous de cette décision inattendue?

Jusqu'à ce jour, les Houillères de Saint-Etienne n'étaient certes, pas dans une situation brillante. Des accidents graves avaient enrayé l'exploitation à plusieurs reprises, entr'autres, l'incendie du puits Jabin. On n'avait pas remplacé le vieux matériel à faible rendement et au fonctionnement coûteux. L'exploitation était poursuivie sans méthode, affirment mineurs et techniciens ; la direction technique était très mal assurée...

Mais la société avait vécu tout de même. Aux moments les plus critiques elle avait fait appel au fonds commun institué par Tardieu et alimenté par l'ensemble des Houillères. La Société d'Etudes et d'Exploitations Minières lui avait consenti un prêt à faible intérêt. En 1927, la production s'était encore élevée à 695.480 tonnes de houille, 30.550 tonnes de briquettes et boulets ovoïdes, 160.000 tonnes de coke. Et le Conseil d'administration, lors de l'A. G. de juin 1928, s'était montré très satisfait de la marche des industries annexes.

Pourquoi donc cette mise en liquidation?

La raison en est simple. Nous ne la trouverons pas dans un journal syndicaliste comme le *Peuple*, qui se devait de la chercher et de la donner. C'est un journal patronal qui nous la donnera : le *Journal des Finances*, avec, naturellement, les formes qu'il convient de prendre pour ne pas nuire à la manœuvre patronale.

Pour lui la liquidation judiciaire aurait été prononcée pour deux raisons: 1° « On a dit que le Comité des Houillères avait saisi l'occasion d'agir sur l'opinion publique, en prouvant par un exemple les conséquences graves des exigences ouvrières. *C'est admissible*, sans être certain. »

2° « La Société d'Etudes et d'Exploitations Minières dont les avis ne doivent pas être sans influence a pu penser que le moment était venu d'en tirer plus largement parti, et que devant le fait de la liquidation judiciaire, les actionnaires accepteraient avec plus de philosophie les réorganisations financières utiles, et surtout les abandons d'actif industriel, dont on leur présenterait le caractère judicieux et qu'il sera plus aisé de leur imposer si d'aventure ils se refusaient à comprendre. »

Remarquons que ces deux hypothèses se complètent heureusement. Le C. A. des Houillères, en obéissant aux injonctions du Comité des Houillères qui voulait désagréger le mouvement par ce lock-out déguisé trouve ainsi le moyen de forcer les actionnaires à accepter une réorganisation à laquelle ils semblaient rebelles.

Manœuvre double, qui sert admirablement les projets du C. A. et des sociétés créancières, et qui n'a pas échappé aux personnes sérieuses, au courant de la situation de la société.

LES ORGANISATIONS OUVRIERES ET LA GREVE

Début de décembre, paraît-il, la C. E. de l'U. D. des syndicats confédérés avait décidé d'apposer l'affiche-propagande de la C. G. T. où les travailleurs sont invités à choisir entre la prudente et sage C. G. T. et « la C. G. T. communiste » où l'on veut « la grève pour la grève »... où l'on « fait la grève comme on se dit bonjour »... ou l'on pratique « la violence pour la violence, l'agitation stérile »...

La grève étant déclenchée, voilà qui tombe à pic, pensent les militants responsables de l'U. D. et dès les premiers jours de grève, sans se demander s'ils ne vont pas renforcer la campagne menée par la presse réactionnaire pour le compte des compagnies, ils s'empressent de faire coller l'affiche.

Ce zèle soudain pour l'exécution des décisions de la C. E. a provoqué la désapprobation, sinon l'indignation de nombreux militants.

Dans leurs assemblées de janvier, le syndicat du tramway T. E., et la section du Syndicat National de l'Enseignement, ont élevé leur protestation.

La plupart des organisations ouvrières du département, bien que bon nombre n'approuvent pas la tactique du Syndicat unitaire, ont dès le début, affirmé leur solidarité avec les mineurs.

Les syndicats confédérés du livre, du tramway T. E. (d'autres sans doute), la C. E. de la Bourse, composée en majorité de confédérés, le syndicat auto-

nome des teinturiers ont fait des versements au Comité de grève.

La Fédération socialiste (S. F. I. O.) de la Loire a pris nettement position en faveur des grévistes, dès le début de la grève. « Neutres avant la grève sur les questions relevant uniquement de l'organisation syndicale, est-il besoin de dire que la bataile une fois engagée, notre parti socialiste se trouve toujours du côté de la classe ouvrière.,. quand elle a raison, et même quand elle se trompe » déclare-t-elle dans son hebdomadaire le *Réveil.*

La presse dite « ouvrière » et la grève

Nous voulons parler de l'*Humanité* diffusée dans la région à grand renfort d'affiches (même celles du S. U. des mineurs), du *Populaire,* lu par une poignée d'intellectuels, du *Peuple,* connu de quelques militants confédérés.

L'*Humanité?* Sa campagne désordonnée et démagogique lors de la catastrophe du puits Combes, les exagérations grotesques de ses envoyés pendant la grève, tels les bobards du genre « Saint-Etienne en état de siège », ou « l'avion policier », ou les 20.000 grévistes, même en pleine désagrégation du mouvement, ne lui ont pas valu les faveurs des travailleurs stéphanois. Aussi, malgré les distributions gratuites aux meetings, elle n'a pu réussir à gagner beaucoup de lecteurs.

Le Populaire? Son envoyé Paul Rives, était bien embarrassé. Pris entre les Dumont-Morel qui n'hésitent pas à faire le jeu du patronat par leurs attaques contre les militants unitaires, et la Fédération socialiste qui a pris nettement position en faveur des grévistes, il tiendra successivement le langage des uns et des autres. Il se lamentera sur les méfaits de la doctrine communiste de la grève pour la grève pour reprendre aussitôt à son compte les déclarations de la section S. F. I. O., en précisant « que la division fratricide ne peut servir qu'à la réaction ».

Quant au *Peuple,* il tombe bien au-dessous de la presse radicale de la région. Tout est épinglé qui pourra discréditer le mouvement. C'est toute l'argumentation patronale qui est reprise et développée par Morel. Le 8 janvier il croit bon de faire ressortir « l'effritement » de la grève, qui « prédispose les grévistes à des représailles envers les ouvriers demeurés ou retournés au travail. ». Ce qui l'amène à penser que « des événements graves peuvent survenir ».

Le 9, il critique le mot d'ordre des cinq francs par jour pour toutes les catégories, espérant peut-être éveiller des querelles entre les diverses catégories. Plus fort même, il justifiera la liquidation des Houillères, liquidation que ce journaliste clairvoyant semblait avoir prévue. Le 10 et le 11, il jette des fleurs au démagogue radical Soulié, cet « homme au grand cœur », victime de « l'ingratitude » des unitaires.

Le 13 et le 15, par l'intermédiaire de Vigne, il justifiera l'argumentation de M. Pigeot. Il discréditera encore le mouvement dirigé par les démagogues moscoutaires, tout en faisant ressortir la prudence, l'efficacité de l'action des démagogues confédérés.

Pauvre presse ouvrière! Et dire que ceux qui la contrôlent et la dirigent se lamenteront ensuite de la passivité, de l'indifférence de cette classe ouvrière qu'ils étourdissent, désorientent, démoralisent avec tant de méthode!

LE DECLIN DE LA GREVE

Dès la fin de la première semaine un certain nombre de rentrées étaient signalées un peu partout. Du moment que la grève ne s'était pas brusquement étendue, elle devait se restreindre fatalement.

Le 10, jour de la paye (journées du 15 au 23), le mouvement de reprise s'accentue.

Au Chambon, à la Ricamarie, trop exposés à l'influence des confédérés de Firminy, le nombre de renards devient considérable. C'est pourtant le fief communiste de la région, la patrie de Benoît Frachon. Mais dans ces localités, les militants laissés seuls pour entraîner leur masse qui sait que Firminy travaille et qui n'a aucun espoir de réussite du mouvement, ne peuvent remonter le moral. A La Ricamarie, la Fédération unitaire, le Comité de grève, n'envoient aucun secours.

La grève « queute ».De vieux militants, qui prévoient la fin prochaine du mouvement, et qui voudraient éviter une rentée en pleine désagrégation proposent d'arrêter la grève. Mais à Saint-Etienne, confiants dans le bluff de leurs ordres du jour et des articles de l'*Humanité,* les membres du Comité de grève, influencés par les dirigeants du P. C., veulent aller jusqu'au bout.

De leur côté les compagnies encouragent les jaunes: 30 à 50 francs de prime par quinzaine à Roche-Firminy, 3 francs par jour à Villars.

La Haute-Cappe, menace ses ouvriers de lock-out, s'ils ne rentrent pas le 15.

Avec la défection de centres comme Firminy, Roche-la-Molière, la Talaudière, Saint-Chamond, le mouvement était compromis dès le premier jour.

Le Chambon, La Ricamarie, que le bluff de l'*Humanité* ne remonte pas, rentrent petit à petit. Dans les autres centres, la reprise s'effectue lentement. Le 14, on voit tourner le puits Saint-Louis. Si bien que le 16, le Comité de grève, malgré les communiqués super-optimistes de l'*Humanité,* doit décider la rentrée. 5.000 mineurs seulement étaient encore en lutte lorsque le Comité central de grève donna l'ordre de reprise du travail, nous dit Moniez-Furcy dans l'*Humanité* du 19 janvier : « Toutes les manœuvres patronales, policières et réformistes de désagrégation ayant réussi à émousser la volonté de résistance. »

Les mineurs rentrent battus et mécontents. Mécontents contre les chefs confédérés qui ont fait le jeu du patronat, mécontents contre les dirigeants de la grève qui n'avaient pas su préparer le mouvement, qui avaient rendu impossible le front unique par leurs attaques contre les confédérés, qui avaient discrédité le mouvement par le bluff et leur liaison avec le P. C.

Ils rentrent démoralisés, dégoûtés de l'organisation syndicale.

APRES LA GREVE

Dans l'*Humanité* du 17 janvier, B. Frachon, l'un des grands chefs provisoires du Parti communiste et qui, en sa qualité d'ancien militant de la Loire, était désigné pour diriger la grève, explique ainsi les causes de la défaite :

> Les mineurs de la Loire n'ont pu être battus que par l'emploi de méthodes d'une violence inouïe.
>
> Pendant plus de quinze jours, Comité des Houillères, Pouvoirs publics, municipalités du « Bloc des Gauches » ou socialistes, cheffaillons confédérés et social-démocrates ont conjugué leurs efforts contre les grévistes.
>
> ... La presse locale, celle de « gauche », comme celle de droite, mène une campagne effrénée de désagrégation.
>
> ... Et des membres du P. C. ont fait preuve d'un défaitisme démoralisant.

Il est vrai que le patronat a usé de manœuvres habiles mais courantes (primes aux jaunes, lock-out déguisé des Houillères...) Il est vrai que certains confédérés ont appuyé les manœuvres patronales. Il est vrai que les gardes mobiles ont protégé les renards. Mais pourquoi ces manœuvres ont elles réussi à désagréger le mouvement ?

Parce que la grève n'avait pas été préparée; parce que ceux-là mêmes qui la votèrent « étaient sans conviction et en prévoyaient la défaite » ; parce qu'elle

a surpris et la masse des mineurs et l'opinion publique, qui de ce fait, a été facilement influencée par les manœuvres patronales; parce que les dirigeants de la grève se sont attirés la méfiance ou l'hostilité des mineurs confédérés et de leurs sympathisants par leurs injures et calomnies à jet continu contre les chefs confédérés; parce qu'ils ont démoralisé les mineurs par leur bluff, par leurs exagérations ridicules; enfin et surtout, parce que la grève est apparue dirigée par le Parti communiste,suivant ses méthodes, pour son intérêt, qui est loin de se confondre avec l'intérêt ouvrier, avec l'intérêt des mineurs en grève.

Frachon lui-même reconnaît que les « mineurs n'avaient pas été préparés pour résister à un tel assaut ». Cet assaut n'aurait pas été dangereux si les dirigeants syndicaux avaient su réaliser le bloc des mineurs. Or ils ont fait le contraire. Ils ont voulu avant tout abattre leurs adversaires de tendance, les chefs confédérés, ils ont voulu recruter pour leur organisation syndicale. Et leur attitude vis-à-vis des confédérés n'a fait que refouler les mineurs confédérés vers leurs chefs, ainsi que leurs sympathisants. L'intérêt de tendance a passé avant l'intérêt de classe.

Résultat : ils ont rendu l'échec inévitable en provoquant, bien plus que les appels des chefs confédérés, la défection des centres de Firminy, Roche-la-Molière, la Talaudière, Saint-Chamond, c'est-à-dire un tiers du bassin.

Direction unique avant, pendant et après la grève

La grève, ainsi que l'a montré Servel a la réunion de La Ricamarie, a été décidée brusquement, imposée aux militants unitaires sans tenir compte des décisions des organismes réguliers de l'organisation syndicale, elle a été décidée en petit comité, « autour des chopines » au café coopératif.

Pendant la grève, ce sont encore Frachon, Doron et autres envoyés du P. C. qui dirigent. « Certains éléments du Parti, déclare Frachon, ont manifesté une résistance acharnée à tout ce qui pouvait orienter la grève vers une forme plus vigoureuse... une opposition très nette au redressement que nos militants ont tenté au cours du conflit. » Que cela signifie-t-il? Simplement que des militants du rang n'ont pas accepté d'obéir docilement aux chefs du Parti.

Aussi pour s'être opposés à la décision de grève prise par le P. C. malgré les décisions des organisations syndicales, pour s'être opposés au redressement préconisé par une fraction du Parti, ce qui se traduit dans l'ordre du jour par « défaitisme démoralisant... pessimisme... opposition aux méthodes qui auraient permis de donner à la grève une allure plus vigoureuse », quatre militants communistes : Nicolas Giraud, délégué mineur à St-Etienne, Deville, délégué mineur à Roche-la-Molière, Servel, délégué mineur à La Ricamarie et Jourjon, secrétaire de la caisse de secours de La Ricamarie, ont été exclus du Parti, en attendant leur exclusion de la C. G. T. U., qui est réclamée par le « pur » Brouillard, porte-parole des Frachon et des Doron, dans l'*Humanité* du 3 février.

> La C. G. T. U. a le devoir de se débarrasser de ces éléments qui portent la plus grosse responsabilité de l'échec de la grève, quels que soient leurs postes, car ils sont non seulement un frein dans l'action, mais encore un obstacle pour le recrutement.

Que pensez-vous de cette prétention de la part d'un Parti politique qui s'arroge le droit, non seulement d'imposer et de diriger les mouvements de grève, mais aussi de critiquer, de juger, de révoquer les militants des organisations syndicales en tant que tels. Ce ne sont plus les syndiqués qui contrôlent et choisissent leurs représentants, c'est le P. C.

Cette prétention ne sera peut-être pas admise aussi facilement qu'on le pense par les mineurs de la Loire. Déjà ceux de La Ricamarie l'ont signifié aux délégués du Parti communiste à la réunion du 2 février où ils devaient expliquer le rôle du P. C. pendant la grève, et justifier l'exclusion des quatre.

Comme l'*Humanité* n'a pas cru devoir parler de cette réunion, nous allons en donner un compte rendu précis et objectif.

La réunion de La Ricamarie

Pour détourner la juste colère des mineurs, les dirigeants du P. C. n'ont trouvé rien de mieux que de rejeter les responsabilités de l'échec sur les militants qui avaient eu le tort d'être plus clairvoyants qu'eux et de placer l'intérêt des mineurs qu'ils représentent avant l'intérêt des politiciens du Parti. Les exclure ne suffisait pas. Il fallait discréditer ces militants aux yeux de la masse et les chasser des postes qu'ils occupent dans les syndicats.

Voilà pourquoi, le samedi 2 février, le P. C., organisait à La Ricamarie une grande réunion où Decout parlerait de son voyage en Russie, Frachon et Doron expliqueraient la trahison de Jourjon et Servel.

Forts de la confiance de la masse, Servel et Jourjon annoncèrent par la presse locale qu'ils répondraient et invitèrent leurs amis à se rendre à la réunion.

Aussi, dès 5 heures 45, les mineurs de La Ricamarie, par petits groupes, se dirigent vers le sous-sol de l'école des filles où doit se tenir la réunion.

A 6 h. et quart la salle est archi-comble : Combien sont-ils? 1.800, dit un vieux militant de l'endroit. Chiffre très vraisemblable. D'ici, de là, et à droite de la tribune, les jeunes gardes de Saint-Etienne et du Chambon.

Un camarade du parti ouvre la séance. Il propose un bureau. Pour? Une dizaine de voix. Contre? Des centaines. Et Servel, acclamé propose un nouveau bureau accepté par l'ensemble de l'auditoire.

Les masses radicalisées de La Ricamarie ne montrent guère de sympathie pour l'élite qui les a si mal dirigées pendant la grève. Dans les conversations particulières, ce sont les mêmes réflexions que l'on entendait le jour de la rentrée : « Les salauds, ils nous ont fait crever de faim pour rien !... Et dire qu'ils ne sont pas contents encore!... Ils n'avaient qu'à y venir eux, faire la chasse aux renards à trois heures du matin! Qu'attendait-il Frachon? Il s'en fiche, lui, maintenant. Il mord au fromage! »

Aussi lorsque Decout veut parler de son voyage en Russie, de tous côtés on proteste. On veut des explications sur l'exclusion. Et Decout doit céder la place à Costes, venu de Paris pour remplacer Frachon qui avait dû flairer le bon accueil que lui réservaient les mineurs de son pays.

Mais Costes qui veut les convaincre de la nécessité du parti est copieusement conspué. Force lui est d'en arriver à l'exclusion de Servel et Jourjon. Il reprend les accusations de l'*Humanité :* « Tu as freiné, Servel... Ce sont les jeunes qui ont dû organiser la chasse aux renards... Vous êtes rentrés sans avoir fait le nécessaire... »

De tous côtés, on proteste, on siffle.

Servel va répliquer. Dans un langage rude, mais clair et précis, il va expliquer son attitude et celle des responsables de l'échec.

> N'ayant en vue que l'intérêt des mineurs que je représente, dit-il, j'ai cru devoir, dès le premier jour, dire franchement ma façon de penser à ceux qui ont imposé la grève. ...Je n'ai pas voulu approuver leur démagogie, leur surenchère... Gênant par ma franchise, ils m'ont exclu. Mais j'estime avoir fait mon devoir. Et je ne suis pas le seul à le penser puisque la cellule de La Ricamarie à l'unanimité moins une voix, celle du

Chambon et celle des cheminots de Firminy, ont refusé de ratifier mon exclusion.

Puis il apporte des précisions sur la grève :

« Au Congrès de St-Etienne, à la C. E., à la réunion d'information, il avait bien été décidé de faire grève pour les cent sous, mais il n'avait été question que *d'une grève nationale,* soigneusement préparée. Or voici que le 18, à la réunion de la C. E., nous nous trouvons devant un fait accompli. La grève est décidée. Elle l'a été autour des chopines du café coopératif, qui influençaient les cerveaux. « Il faut aller vite, nous dit-on. Nous nous chargeons d'enlever le morceau à Saint-Etienne, puis d'entraîner les autres bassins. » Je suis estomaqué. C'est de la démagogie, de la surenchère, dis-je. J'objecte qu'avec l'abstention des confédérés et le manque de préparation de la grève, on risque de courir à un échec... Mais on n'en tient pas compte. Au vote, deux voix seulement contre la grève : Bastet, du Chambon, et moi.

« La décision étant prise, je fis mon devoir, comme les autres. J'eus parfois le tort de dire franchement ma façon de penser, d'avoir un autre langage que les envoyés du parti et de l'*Humanité,* que les Doron qui avaient poussé à l'action et qui dirigeaient tout de la salle 52.

« Alors que Firminy-Roche, La Talaudière, Saint-Chamond, travaillaient au complet, que Le Chambon et La Ricamarie reprenaient..., que Saint-Etienne était entamé... j'osais demander qu'on coupe court, car la grève va finir en queue de poisson.

« Mais je suis accusé de défaitisme. On veut continuer jusqu'au bout... Et pourtant les événements m'ont donné raison.

« La pilule est amère pour les mineurs. Aussi nos meneurs cherchent-ils à se décharger des lourdes responsabilités qui pèsent sur leurs épaules... et pour cela ils vont tenter de les faire endosser aux petits, aux militants du rang — qui ont vu juste. — Ça détournera la colère des mineurs.

« Voilà pourquoi vous m'avez exclu, conclut Servel en tapant sur l'épaule de Doron, qui rit jaune... Oui, c'est parce que je n'ai pas toujours voulu marcher comme toi. »

Jourjon, aussi, apportera quelques précisions.

Puis c'est Doron qui réussit à nous parler des « dangers de guerre qui n'ont jamais été aussi pressants... de son grand parti qui doit diriger... appliquer les décisions des congrès internationaux... » mais qui, pressé par l'auditoire, doit en arriver aux exclusions.

« Cette grève pouvait réussir, dit-il, à condition que les grévistes constituent un bloc compact... Or des fissures se sont produites... Il y a eu des faiblesses dans notre parti... Certains de ses militants n'ont pas appliqué notre nouvelle tactique, n'ont pas organisé méthodiquement la chasse aux renards... Ils ont voulu agir comme précédemment... Servel entre autres n'a rien fait pour organiser les comités de puits... il n'a pas même répondu à toutes nos convocations... Voilà pourquoi nous l'avons exclu! »

Cris, huées... « Fromagiste... Qu'attendais-tu pour venir chasser les renards, toi? »

Servel réplique. Lui qui a 30 ans de lampe se laisserait traiter de loque par tous ces jeunes fromagistes!

« Ah! il n'est pas venu le dire ici, Frachon... Il a préféré le dire dans son journal. Je sais bien ce que voulait Doron. Il voulait que je me fasse coller en prison. Alors, pour se disculper, il aurait pu dire que si la grève échouait, c'était parce que j'étais en prison. Ça ne s'est pas produit, alors il dit que la grève a échoué parce que j'ai freiné... Est-ce Servel qui est cause de l'échec du Gard et de l'Aveyron?

« C'est lui, ce jeune instituteur... (Doron rectifie, il a quitté sa place, une bonne place... pour rentrer dans le rang — comprendre remplacer Frachon à la tête de la région), ce jeune homme de 30 ans qui veut nous mener par le bout du nez!

« Et puis, ajoute Servel, j'ai des lettres de militants du Nord qui me disent vos « saloperies »...

Après quoi l'ordre du jour suivant, mis aux voix est adopté à l'unanimité moins quatre voix :

Les mineurs de la Ricamarie protestent énergiquement contre les exclusions prononcées contre les camarades Servel et Jourjon;

Rendent les auteurs de ces exclusions responsables des suites qu'elles peuvent avoir;

Approuvent leur attitude loyale et honnête, qui est sans surenchère ni démagogie, qui a motivé leur exclusion;

Leur font confiance, s'engagent à les soutenir pour qu'ils continuent, comme par le passé, à défendre la classe ouvrière, sans faiblesse et sans démagogie.

Douche froide pour Frachon, pour le parti qui mène les syndicats à la défaite et pour les militants de ces syndicats qui s'y laissent mener.

LES ENSEIGNEMENTS DE LA GREVE

Cette grève est le résultat de la nouvelle tactique de la C. G. T. U. qui, s'étant définitivement installée dans la scission, se refuse à réaliser le front unique et recherche toutes les occasions pour attaquer les « chefs traîtres » confédérés.

Elle est une application du mot d'ordre insensé du soi-disant front unique à la base, dans les masses radicalisées, mot d'ordre qui implique la lutte à outrance contre les chefs confédérés et qui a pour résultat de rejeter les mineurs confédérés dans les bras de leurs chefs.

Elle est une application aussi de la direction unique à la base et dans l'action. Elle montre combien il est dangereux de livrer l'organisation syndicale à des hommes de parti, des fonctionnaires de parti qui n'ont en vue que l'intérêt de leur parti ou de la fraction de parti dont ils se réclament.

Elle montre que dans l'une et l'autre C. G. T. on place l'intérêt de tendance au-dessus de l'intérêt de classe. Les confédérés n'ont pas hésité à enrayer un mouvement dirigé par leurs adversaires de tendance. Les unitaires ont vu dans le mouvement un moyen de détruire l'influence des confédérés. Pour les uns et pour les autres, l'intérêt de chapelle passe avant l'intérêt de classe.

Il apparaît nettement que tout mouvement sera impossible tant que les dirigeants syndicaux auront cette mentalité de diviseurs, de profiteurs de la division. La classe ouvrière sera vouée à l'impuissance, ses tentatives de lutte seront vouées à l'échec tant que deux organisations rivales s'en disputeront la direction et n'hésiteront à briser un mouvement, ou alors à jeter la classe ouvrière dans une aventure pour servir leurs intérêts de tendance.

Le remède? C'est celui que propose la Ligue syndicaliste : Il consiste « à faire prédominer dans les syndicats l'esprit de classe sur l'esprit de tendance, de secte ou de parti, afin de réaliser dès maintenant le maximum d'action commune contre le patronat et contre l'Etat... »

Mineurs désabusés, ne fuyez pas l'organisation syndicale. Rejoignez au contraire, le syndicat qui est le moins éloigné de vos conceptions et travaillez-y avec nous à la réalisation de l'unité, aidez-nous à libérer l'organisation syndicale de tous les démagogues, de tous les politiciens qui ne font qu'attiser les haines et rendre impossible tout mouvement pour vos justes revendications.

U. THEVENON.

Parmi nos Lettres

Un hebdomadaire régional qui tient le coup Un camarade de l'Oise me rappelle, à propos de ce que j'écrivais l'autre quinzaine, sur la *Vérité*, de Limoges, qu'un hebdomadaire régional tient le coup depuis longtemps, *Germinal* d'Amiens, avec trois éditions, pour la Somme, l'Oise, le Nord et le Pas-de-Calais. Ecoutez-le retracer les efforts pour créer l'édition de l'Oise et la maintenir:

Germinal, *de l'Oise, a été fondé, pour ainsi dire, par Casteu, dès 1919. On a commencé par envoyer des notes à Amiens; puis, on a fait coin à part : 1 colonne, 2 colonnes, 3 colonnes, 1 page; 1 page et demie. On a même vu 2 pages. Aujourd'hui, on est revenu à une page. Quand la copie abonde par trop (mais on commence toujours par réduire, par concentrer : l'art d'écrire à coups de trique), on fait une colonne de plus. Bref, l'édition de l'Oise a son autonomie.*

Germinal *de l'Oise a vendu jusqu'à 5.000; peut-être plus. Aujourd'hui : 4.000 peut-être. Notez que l'Oise n'a pas de gros centres;* agglomération *Beauvais : 28.000 habitants;* agglomération *Creil :* idem. *Quant aux abonnés (Oise), il doit bien y en avoir 400.*

Mais tout repose sur les épaules d'athlète de Casteu. Il a passé la cinquantaine. Il était typo. Il a lâché son métier. Il vivote, à la campagne : jardin, vente du poisson, 50 francs par numéro pour le travail du journal, je crois. Anarchiste, syndicaliste-révolutionnaire, il ne s'occupe plus de théories. Il est peuple, peuple. C'est lui le Cambronne des ouvriers de l'Oise. Il a fait l'unanimité des haines des bourgeois et des politiciens. Il est devenu gérant des trois éditions de l'Oise. Il n'a plus de meubles; rien. Et quand il y a procès, contrainte par corps pour diffamation, dommages-intérêts, il montre à l'huissier, la nudité de sa baraque.

Le samedi, tous les samedis, il crie le journal, le Germinal, *comme on dit ici, sur le marché de Beauvais. Il a trouvé des dépositaires. Il y a d'autres crieurs. Il s'est créé des sympathies. Et malgré le boycottage des politiciens,* Germinal *est lu et recherché. Il pénètre dans les campagne, dit leurs vérités aux gens bien, blasphême à tour de bras, sème l'irrespect, première forme de la révolte. Il doit bien s'en vendre 1.400 à Beauvais chaque samedi.*

A Méru : Echos tapés. 500 vendus. Tout reposant encore sur le dévouement d'un copain.

A Creil : quelques copains; mais moins de persévérance peut-être qu'à Méru, et sans doute aussi, moins de vente, par conséquent.

Je trouve superbe le courage de Casteu. C'est plus que de la persévérance, c'est de l'entêtement. Car lui seul sait à quelles difficultés il a affaire. Il ne faut pas d'ailleurs que de la volonté. Il faut beaucoup de perspicacité; il faut savoir mener une barque, quoi.

Vous avez raison. Il ne faut pas faire à Limoges ou à Amiens sa petite Humanité. *Il faut rester local. Pas de boniments, surtout. Des faits, des faits; des échos des boîtes; des critiques à la trique de toute la politicaillerie régionale; de la presse locale également. Il y a à prendre dans les canards bourgeois locaux. On pourrait éplucher les Bulletins locaux des agriculteurs, des curés. Et là dedans aussi, il y a à prendre. C'est une mine. De même, étudier les brochures qui paraissent sur la région. Rechercher, même chez les « historiens locaux », réacs et cagots (à Clermont, on dit : les Pots fêlés), ce qui intéresse l'histoire du peuple et des révoltes du temps passé.*

Je vous écris tout ça (pas pour me faire imprimer : pas de blague, et puis Casteu dirait que je le moucharde), mais parce que je crois l'exemple de Germinal *intéressant pour quiconque veut tenter de faire un canard local.*

C'est parce que l'exemple de *Germinal* me paraît aussi intéressant que je publie votre lettre. Mais *Germinal* n'est pas encore l'hebdomadaire rêvé. Je voudrais quelque chose qui ait, en plus de ses réelles qualités, un plus grand souci de l'organisation, qui y pousse, qui y travaille. Je rêve d'un hebdomadaire régional, qui contiendrait, non seulement nos coups de gueule et nos histoires d'organisations, mais tous les renseignements locaux qu'on demande à son journal, depuis l'état civil jusqu'au programme du cinéma. De façon que notre organe pénètre dans tous les foyers et qu'il y introduise nos préoccupations.

⁂

Ce qu'est le trotskysme Un bon camarade des cheminots de l'Est, ému par ce qui se perpètre contre Trotsky, et indigné par l'article de tête de *l'Exploité*, l'organe communiste de Reims, du 2 février, nous fait part de quelques remarques. Devant les déportations, il se sent « trotskyste ». Il n'est pas besoin d'être trotskyste, c'est-à-dire de partager toutes les conceptions de Trotsky sur le rôle du Parti ou sur la situation en Russie, pour s'indigner du sort fait à l'homme qui personnifie avec Lénine la Révolution russe. Ce n'est pas là de l'idôlatrie. C'est de la simple gratitude révolutionnaire. Et c'est autre chose aussi : si l'on ose ce que l'on ose contre Trotsky, que doit-on se permettre en Russie contre le militant inconnu, contre l'ouvrier anonyme?

Je te joins un article du journal communiste de la région. Il me semble contenir un tas de contre-vérités : le trotskysme, c'est le réformisme d'après la prise du pouvoir; Trotsky, héros dans la première étape, s'est montré incapable dans la seconde; le trotskysme représente la couche la plus aisée de la paysannerie qui aspire au retour du capitalisme. Il serait bon, à mon avis, aujourd'hui que la question est d'actualité, d'en toucher un mot dans la R. P.

Non comme réponse à cet article, bien entendu. Mais nombre de camarades ne connaissent pas clairement les raisons de l'antagonisme qui dresse l'un contre l'autre le groupe officiel Staline et le groupe des opposants.

Je crois qu'il faudrait résumer dans une courte étude le point de départ de cet antagonisme, son développement jusqu'à son état aigu actuel.

Bien que n'appartenant à aucun parti et ayant l'horreur de toutes les combines politiques, je me sens « trotskyste ». Mais j'aimerais savoir moi-même si c'est à cause de sa personnalité même, ou bien si cela vient de sa lutte opiniâtre pour un idéal qui me paraît inchangé, ou bien si c'est simplement à cause des persécutions dont il est l'objet, et de ce besoin qu'on doit ressentir de soutenir le faible contre le fort.

Ou bien si c'est à cause de tout cela.

Si nous devons être avec Trotsky, c'est maintenant qu'il faut l'affirmer. Ce n'est pas lorsqu'un révolutionnaire est triomphant qu'il faut se proclamer son ami. C'est quand il est opprimé, emprisonné, banni, qu'il faut avoir le courage de le soutenir.

Encore faut-il le faire avec des arguments, car, ainsi que tu peux le voir, ses adversaires ne se gênent pas pour se servir de véritables mensonges.

⁂

Abêtissement et paresse intellectuelle Une de nos bonnes camarades nous demande de ne pas nous décourager:

Je souhaite de tout cœur le maintien de la R. P. Sa diffusion lente s'explique à mon sens par l'abêtissement de plusieurs générations par la guerre et par l'abus généralisé de la littérature facile.

A force de vouloir se rendre accessible à tous les cerveaux, on a baissé le niveau intellectuel général, et un lecteur de « l'Humanité », par exemple, se laisse rebuter par une lecture qui sort du modèle d'invectives démagogiques auxquelles il est habitué.

C'est un courant qu'il sera difficile de remonter, d'autant que bien des jeunes attirés par les sports laissent aussi de côté ce qui exige un peu d'étude et de ré-

---

Encore cette quinzaine nous sommes obligés de laisser sur le marbre la lettre sur le monopole des cables télégraphiques anglais, lettre fort intéressante mais un peu longue.

LA

RENAISSANCE DU SYNDICALISME

LA CONCILIATION OBLIGATOIRE

Le droit de grève en péril

Ah! quel beau cadeau le gouvernement d'Union Nationale se prépare à faire à la classe ouvrière!

Le texte de son projet de loi sur la conciliation obligatoire des conflits du travail est maintenant connu.

Il ne l'était pas lors de la causerie que la Ligue syndicaliste avait organisée à ce sujet; mais, d'après une note officielle parue dans la presse, j'avais signalé un point important, probablement le point essentiel des intentions gouvernementales.

Il semblait que la procédure de conciliation devait comporter, en premier lieu, deux opérations avant toute cessation du travail :

1° Une entrevue obligatoire entre patrons et ouvriers dès la naissance d'un différend d'ordre collectif.

2° Une tentative de conciliation sur l'initiative du ministre du Travail ou du préfet, tentative à laquelle aucune des deux parties n'aurait le droit de se refuser.

Ces deux opérations devaient-elles avoir lieu *avant* ou *après la cessation du travail?* Telle est la question que se posaient les militants présents à notre causerie.

Le projet gouvernemental, que nous publions aux Documents, nous confirme que c'est *avant.* Aussitôt après l'article 104, qui fixe les conditions de la première opération (entrevue), il contient, en effet, à l'article 105, la disposition que voici :

Si un accord n'intervient pas entre les parties intéressées ou leurs délégués, les parties seront tenues de se prêter à une nouvelle tentative de conciliation si la demande leur en est faite par écrit, soit par le ministre du travail, soit par le préfet du département.

L'exposé des motifs résume d'ailleurs clairement l'économie du projet, quant à ces deux premières opérations :

En cas de différend collectif, et sur la demande d'une des parties, une entrevue doit avoir lieu entre celles-ci et leurs délégués préalablement à tout arrêt ou cessation de travail. Si, à la suite de ce rapprochement, une entente n'intervient pas entre les parties, celles-ci devront se prêter à une nouvelle tentative de conciliation préalablement à l'arrêt ou à la cessation du travail si la demande leur en est faite par écrit, soit par le ministre du travail, soit par le préfet du département.

Cette dernière disposition constitue un grand danger pour la classe ouvrière et pour ses organisations syndicales. Elle comporte, en fait, l'introduction du préavis en matière de grève, qui permet au patron de se préparer à recevoir le coup.

Les ouvriers conserveront, théoriquement, le droit de se mettre en grève, mais, si le projet gouvernemental est voté, la loi leur imposera d'abord l'entrevue avec le patron, dans certaines formes et avec certains délais, ce qui sera un premier préavis de grève, une première entrave à l'exercice du droit de grève; ensuite, la loi les obligera à accepter l'intervention de l'Etat, avant la grève, à se prêter à la tentative de conciliation qu'il plaira au ministre ou au préfet de décider, et cela représentera un second préavis de grève, une seconde et sérieuse entrave à l'exercice du droit de grève.

Au temps jadis, Briand avait déclaré que la force de la grève, c'était, d'abord, sa soudaineté; c'est vrai, la grève doit surprendre le patron. Une grève annoncée part toujours dans de moins bonnes conditions qu'une grève soudaine. Donner un préavis de huit jours au patron, c'est lui accorder huit jours pour se retourner, pour prendre des dispositions de résistance, pour tenter de savantes manœuvres de démoralisation des ouvriers.

Et la loi de conciliation obligatoire sera pour lui la possibilité de réclamer ce délai, d'obtenir ce préavis; en faisant traîner les choses, l'entrevue lui donnera quelques jours de répit, puis les pouvoirs publics ne lui refuseront pas le service de la tentative obligatoire de conciliation, qui lui permettra d'achever ses préparatifs et de poursuivre le sabotage de la grève.

La grève n'est pas pour la classe ouvrière une « arme détestable », suivant le nouveau langage que l'on tient à la C. G. T. Elle demeure une arme indispensable.

Le projet gouvernemental renferme un article fixant comme sanction, une amende de 16 francs à 10.000 francs, pour « *quiconque, par le refus de répondre à une tentative obligatoire dans les conditions prévues..., aura provoqué une cessation collective de travail.* »

Obligation du préavis, d'un double préavis, suppression du droit de grève, poursuites et condamnations contre les ouvriers qui voudront continuer à s'en servir librement, poursuites et condamnations contre les syndicats, voilà le cadeau!

Je ne comprends pas que Lenoir ait pu écrire dans le *Peuple* du 2 février, que le projet gouvernemental apporte simplement l'obligation de contacts entre les parties intéressées par une grève, que l'organisation n'a cessé de réclamer cette réforme, qu'il n'y a pas lieu de se lamenter sur les dangers chimériques que pourrait courir le droit de grève.

Certes, en septembre 1928, Jouhaux fit une démarche auprès du gouvernement pour réclamer, au nom de la C. G. T., que la conciliation soit rendue obligatoire par une loi. Mais nous pouvons, aujourd'hui, nous retourner vers nos camarades confédérés, leur montrer le projet déposé par le gouvernement, et leur demander : « Est-ce cela que vous vouliez ? »

Pour faire avaler un jour prochain l'arbitrage obligatoire, on commencait par faire accepter la conciliation obligatoire. Déjà beaucoup de camarades se refusaient à voir que la conciliation obligatoire conduit forcément à l'arbitrage obligatoire.

Espérons que leurs yeux s'ouvriront maintenant, et qu'ils verront que le danger n'est pas pour demain mais pour tout de suite.

Jetons l'alarme dans la classe ouvrière. Il faut organiser la défense du droit de grève.

M. CHAMBELLAND.

Contre le chauvinisme à l'école

On connaît la lutte menée par les instituteurs et institutrices syndicalistes contre l'enseignement de la haine à l'école primaire et contre les manuels bellicistes. La Section Départementale de la Seine du Syndicat National veut associer les ouvriers à cette bataille. C'est pourquoi elle organise, avec le Groupe Fraternel de l'Enseignement, le dimanche 24 février, à 14 h. 30, à la Bourse du Travail, 3, rue du Château-d'Eau (métro : République), sous la présidence de Marthe Pichorel, une réunion éducative, au cours de laquelle le camarade G. Clémendot parlera sur : le développement du chauvinisme et des haines nationales par l'enseignement de l'histoire.

Les lecteurs de la R. P. sont cordialement invités.

La quinzaine syndicaliste

Journalisme ouvrier

Le Parti socialiste se divise en plusieurs tendances. J'avoue n'y pas voir bien clair et notamment ne pas savoir de façon précise quoi sépare la droite de la gauche. Mais enfin, je sais qu'il y a une tendance de gauche et que Zyromski en est le chef.

Le même Zyromski dirige la « vie sociale » au *Populaire*. Comme tel, il a, ou du moins il doit avoir la responsabilité de ce que publie le *Populaire* sur les grèves comme sur toutes les manifestations de l'action ouvrière.

Vous n'avez pas lu, dans ledit *Populaire* du 29 janvier, l'article de première page portant ce titre : « *La grève du textile continue. — La misère et la terreur dans Halluin-la-Rouge.* »

C'est dommage!

Vous auriez appris que ce brave patronat textile d'Halluin avait offert à ses ouvriers de reprendre le travail sans qu'il soit question de représailles, mais que les communistes « *veulent empêcher la fin d'une grève insensée dont se meurt le prolétariat du Textile.* »

Vous auriez saisi sur le vif « une ville dans la terreur » : « ... *A la nuit tombante, les perturbateurs désignés iront crever les vitres des logis de ceux qui, le matin, auront franchi la grille; barbouiller, avec du goudron, les portes de leurs maisons.* »

Vous auriez, sous la plume d'un socialiste, goûté ce dépit : « *Comment voulez-vous organiser une protection efficace contre de pareils agissements clandestins?* »

Vous auriez enfin, mais je l'espère non sans stupeur, enregistré cet espoir : « *Il faut espérer que chaque jour, petit à petit, les ouvriers réintégreront l'usine.* »

Un souhait de défaite remplaçait le coup de clairon final.

Le lendemain même, coïncidence, le *Matin* publiait son premier article sur la grève d'Halluin. Cet article portait le sur-titre suivant : « L'enfer communiste. » Son contenu n'était guère plus odieux, guère plus hostile à la grève que celui de l'article du *Populaire* de la veille.

Il me semble qu'une tendance de gauche dans un Parti socialiste devrait surtout être animée d'esprit ouvrier. Le fait de publier un article tel que celui du 29 janvier montre que, de l'esprit ouvrier, Zyromski et les rédacteurs du *Populaire* n'en ont pas lourd. Un vrai journaliste ouvrier n'oserait pas cracher, ni laisser cracher sur une grève pour le seul motif que cette grève est dirigée par ses adversaires de tendance. Le souci du succès de la classe, de la classe prise en bloc, l'emporterait sur tous les soucis de tendance ou de parti.

Le succès de la classe? Mais qui s'en soucie encore au *Populaire* comme au *Peuple* ?

« Un mauvais bilan »

La XX[e] Union régionale des Syndicats unitaires (Seine, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne), va tenir son Congrès annuel le 22 de ce mois.

A cette occasion, le bureau de l'Union a rédigé un rapport moral qui est un modèle du genre. Certes, il lui était difficile en présentant ce qu'il appelle lui-même « un mauvais bilan », de s'adresser les félicitations d'usage. Il a donc procédé à une « autocritique ferme ». Entendez par là que les secrétaires de l'Union se frappent la poitrine à tour de bras.

Voilà un bon moyen de prévenir et de désarmer les critiques qui ne manqueront pas de se produire au Congrès. Allez donc attraper des gens qui s'accusent des pires fautes avant que vous ayez seulement ouvert la bouche!

Trois points principaux dominent ce rapport moral. D'abord la diminution des effectifs : en 1928, l'ensemble des timbres pris a diminué de 23.645 unités sur 1927. Des syndicats ont pris 55.673 timbres de plus; d'autres en ont pris 79.318 de moins. La diminution atteint 13 % dans les Métaux, 72 % dans les Produits Chimiques, 48 % dans les T. C. R. P. (37.000 timbres de moins), 91 % dans les Transports et Manutentions. En second lieu, le rapport moral déplore de nombreuses fautes et de nombreux échecs dans les quelque 200 grèves qui se sont produites en 1928 dans la région parisienne : la grève des T. C. R. P. de mai-juin se traduit par une perte de près de 50 % des effectifs syndicaux. Enfin, il est constaté que les résolutions du précédent congrès prescrivant la conquête des grosses entreprises, n'ont pas été suivies d'application : les syndicats unitaires ne se sont pas « accrochés » aux grandes usines.

Le congrès entendra à coup sûr des tas de gens qui, dans de grands discours, chercheront des tas de raisons et des tas de remèdes à cette situation.

Les raisons et les remèdes ne sont cependant pas très nombreux. Entre les syndicats unitaires et les masses ouvrières, la question de confiance reste posée, voilà tout. Si pour 1928, le nombre des timbres des Services publics atteint 728.514, il n'est que de 356.032 pour les syndicats de l'industrie privée. 35.000 syndiqués en tout dans l'immense forteresse industrielle qu'est la région parisienne, dont seulement 4.000 dans la métallurgie, cela montre que si la classe ouvrière se « radicalise », comme on le prétend, elle n'a pas confiance dans les syndicats unitaires pour mener sa lutte.

Pour rétablir cette confiance, il faudrait rompre la liaison des syndicats unitaires avec le parti des saboteurs; il faudrait donner à cette classe ouvrière l'assurance qu'en se syndiquant, elle ne prend pas place parmi les cobayes sur qui les stratèges communistes tentent leurs expériences. Chassez la « direction unique » et vous ramènerez la confiance. Le remède principal, c'est le retour à l'indépendance du syndicalisme.

Si j'étais délégué au Congrès de la XX[e] Région, je repousserais ce « mauvais bilan » qu'on nous présente, surtout parce qu'il est la conséquence d'une mauvaise orientation.

Billet au camarade Pons

Vous avez été, camarade Pons, « chassé de l'Université » pour vos opinions révolutionnaires. Devenu secrétaire de rédaction de la *Vie Ouvrière,* vous voilà dénoncé par Monmousseau, en première page et sur deux colonnes s'il vous plaît. Vous avez osé corriger un article du « patron ». L'une de vos corrections montre que vous avez sur le front unique une opinion qui est aussi subversive à la *Vie Ouvrière* que l'étaient vos opinions révolutionnaires à l'Université.

Monmousseau avait écrit : « *Les Comités d'usines doivent être l'expression du front unique.* » Vous avez corrigé : « *Les comités d'usines sont une expression du front unique.* » Malheureux!

Vous ne saviez pas que, déjà, en 1922, quelques mois après la scission, Monmousseau avait pris rang parmi les adversaires du front unique. Il est aujourd'hui ce qu'il était à cette époque lorsqu'il me dénonçait parce que je m'étais prononcé dans le *Journal du Peuple* pour le front unique syndical. (Les colonnes de la *Vie Ouvrière* étaient fermées à son secrétaire de rédaction pour défendre le front unique.)

Vous saurez maintenant qu'il ne faut pas parler de front unique véritable à la *Vie Ouvrière.* Vous ne corrigerez plus les articles de ceux qui restreignent sa réalisation pour mieux le saboter, pour mieux le dénaturer. A moins que vous ayez le mauvais goût de ne pas vous incliner devant l'orgueil de Monmousseau.

Il peut arriver que dans le Parti dont vous êtes membre, surgisse un nouveau Frossard. Si vous prenez la liberté de le dénoncer dans la *Vie Ouvrière,* cette fois Monmousseau vous flanquera à la porte. C'est la grâce que je me permets de vous souhaiter.

M. CH.

Au travail pour développer la Ligue Syndicaliste !

C'est, désormais, une évidence qui crève les yeux de tous ceux qui ne s'obstinent pas à garder le bandeau d'une confiance irréfléchie : les dirigeants de notre mouvement syndical, réformiste et révolutionnaire, ne veulent pas la reconstitution de l'unité.

Depuis longtemps, et sans aucun doute possible, nous étions fixés sur les intentions des chefs de la vieille C. G. T.; quant à ceux de la C. G. T. U., poussés d'ailleurs par les militants de la base qui n'avaient pas encore subi les effets de l'anesthésique bolchévisation, ils ont, durant des années, joué la comédie et dissimulé leurs véritables desseins; aujourd'hui, ils jettent, sans aucun scrupule, leur masque unitaire et ils s'installent dans la scission — funeste à tous les travailleurs — comme en un fauteuil où ils espèrent rester longtemps encore.

Les colonnes du « Peuple » et de l' « Humanité » sont quotidiennement encombrées d'articles dans lesquels on se lance réciproquement l'invective d'un camp à l'autre. Jamais le mensonge, l'insulte, la calomnie, la duplicité n'avaient été employés avec une aussi grande frénésie; jamais les haines entre tendances rivales n'avaient atteint un tel paroxysme. Et cela au moment où, plus que jamais, les travailleurs ont besoin de se sentir les coudes pour lutter contre la dictature du patronat « rationalisateur ».

Cette dictature, dont les ouvriers du textile du Nord notamment sentent la formidable puissance, Vandeputte la dénonçait dans le « Peuple » du 1er février. Dans son article, il constatait amèrement que plus on parle, dans la presse et à la Chambre, de liberté et de droit, et plus les militants des syndicats sont menacés et brimés; il combat l'idée d'une entente désirable entre le capital et le travail, dont « on ose parler, dans certains milieux », et il conclut en condamnant la doctrine de l'intérêt général : « La dictature patronale menaçante, écrit-il, incite à s'organiser solidement et à envisager des méthodes pratiques d'action inspirées du seul souci de la défense, des intérêts du travail et du droit à la vie plus large. » (Les événements du Nord porteraient-ils conseil à certains ?)

Mais pour que les travailleurs puissent s'organiser solidement, « dans le seul souci de la défense de leurs intérêts », il faut — comme le veut la « Ligue Syndicaliste » — travailler à la réalisation de l'unité syndicale, en ramenant les deux C. G. T. dans la voie de l'indépendance, d'où elles sont sorties, l'une par sa collaboration avec le gouvernement, l'autre par sa subordination au parti communiste.

Dans la sombre période que nous traversons, la nécessité d'un groupement comme la « Ligue Syndicaliste » ne doit échapper à aucun militant sérieux. Mais il faut lui donner les moyens de mener une action efficace; il faut que la « Ligue » obtienne, plus que dans le passé, la collaboration active de tous ceux qui approuvent son programme et ses buts.

Nous sommes certains que dans tout le pays, parmi les syndiqués confédérés, unitaires et autonomes, beaucoup de camarades viendraient à nous s'ils nous connaissaient. Notre tâche, c'est donc de rechercher ces sympathisants, jusqu'ici inconnus, de les grouper, de les faire adhérer à la « Ligue ». Dans tous les coins, les militants syndicalistes, en accord avec nous, doivent nous donner un coup de main pour constituer une forte organisation qui aidera le syndicalisme à reconquérir son indépendance; condition indispensable pour rétablir l'unité.

Nous allons nous mettre à la besogne pour faire le recensement de tous nos amis et leur demander un concours actif. Que tous ceux qui vont être touchés par cet appel n'attendent pas de recevoir notre sollicitation. Qu'ils s'empressent, au contraire, de nous écrire, et nous leur enverrons en quantité suffisante cartes et timbres de la « Ligue » qu'ils placeront autour d'eux, dans leur syndicat, dans leur région et partout où ils militent. Nous comptons sur le dévouement de tous.

H. Fulconis.

Trésorier de la « Ligue Syndicaliste »

FAITS & DOCUMENTS

Les Faits de la quinzaine

Samedi 22 janvier. — Les ouvriers du textile d'Halluin votent la continuation de la grève.
— Mort de A. Pressemane.

Dimanche 27. — L'Union des Syndicats confédérés du Nord établit une cotisation spéciale pour la propagande en vue des assurances sociales.
— Henry Torrès arrive bon dernier au premier tour de l'élection de Puteaux.

Lundi 28. — *Espagne.* — Révolte militaire à Ciudad-Réal.
Afghanistan. — Amanoullah est de nouveau proclamé roi et s'apprête à marcher sur Caboul.

Mercredi 30. — Grève aux chantiers du Sud-Ouest à Bordeaux.
Espagne. — Arrestation de M. Sanchez Guerra.

Vendredi 1er février. — Le mécanicien d'Uguen est condamné par le tribunal correctionnel du Mans à six jours de prison avec sursis.

Samedi 2. — Le Conseil National du Parti socialiste (S. F. I. O.) dresse son programme municipal.
Espagne. — Révolte militaire à Valence.

Dimanche 3. — André Marty est élu député de Puteaux.
— Mort de Louise Bodin.

Lundi 4. — Grève de vingt-quatre heures du textile de Troyes.
Indes. — Nombreuse bagarres à Bombay entre Indous et Musulmans. — Grève des filatures.

Mardi 5. — *Etats-Unis.* — Le Sénat vote la construction de 15 croiseurs.

Mercredi 6.— Quatorze arrondissements de Paris sans électricité par suite d'un incendie à la centrale de Saint-Ouen.
Indes. — Les troupes anglaises tirent sur les ouvriers de Bombay.

Jeudi 7. — La Chambre refuse de libérer André Marty.
Italie. — Conclusion d'un accord entre le Saint-Siège et le Fascisme.

Vendredi 8. — Clôture du débat parlementaire sur l'Alsace.
Angleterre. — Mort de J. Connel, l'auteur du *Chant du Drapeau Rouge.*
Australie. — Grève des ouvriers du bois pour défendre la semaine anglaise.
Grèce. — Bagarres au Congrès constitutif de la C. G. T. U.

Samedi 9. — A Paris, première réunion du Comité des Experts en vue du règlement des réparations.
Mexique. — Exécution de l'assassin d'Obregon.
U. R. S. N. — Signature du protocole Litvinov entre l'U. R. S. S., la Pologne, la Roumanie, l'Esthonie et la Lettonie.

Dimanche 10. — A Levallois, manifestation commémorative de Louise Michel.
Indes. — Proclamation de l'état de siège à Bombay.

Le projet Loucheur sur la conciliation obligatoire

Voici le texte du projet de loi déposé par Loucheur sur la conciliation obligatoire, dont Chambelland dénonce par ailleurs les dangers pour le droit de grève :

ARTICLE PREMIER

Le titre II du livre IV du Code du travail est remplacé par les dispositions suivantes :

« Titre II. — De la conciliation et de l'arbitrage en matière de différends collectifs du travail dans l'industrie, le commerce et l'agriculture.

« Art. 104. — Lorsqu'il se produit un différend d'ordre collectif dans un ou plusieurs établissements industriels, commerciaux ou agricoles, préalablement à tout arrêt ou cessation de travail et à la demande de l'une des parties, une entrevue devra avoir lieu entre les parties intéressées ou entre leurs délégués désignés dans les conditions prévues ci-après :

« Si l'entrevue est demandée par l'employeur, la demande en sera valablement présentée par un avis affiché dans les locaux de travail, et invitant les travailleurs intéressés à désigner leurs délégués.

« Dans les quarante-huit heures, non compris les jours de chômage habituel, qui suivront la réception de la demande d'entrevue qui sera faite oralement ou par écrit, ou par l'affichage de l'avis prévu au paragraphe précédent, les intéressés ou leurs délégués devront se réunir pour examiner l'objet du conflit.

« Si, au cours de cette réunion, il ne peut être immédiatement statué sur la contestation, la réponse ne pourra être différée de plus de quarante-huit heures, à moins qu'un plus long délai ne soit fixé d'accord entre les parties.

« Art. 105. — Si un accord n'intervient pas entre les parties intéressées ou leurs délégués, les parties seront tenues de se prêter à une nouvelle tentative de conciliation si la demande leur en est faite par écrit, soit par le Ministre du Travail, soit par le Préfet du département.

« Art. 106. — En cas d'échec des tentatives de conciliation prévues par les articles précédents, et si un arrêt ou une cessation de travail se produit, une nouvelle tentative a lieu obligatoirement à la demande, soit de l'une des parties, soit du Ministre du Travail ou du Préfet du département. Si la demande émane de l'une des parties, elle doit être notifiée par écrit par les soins de celle-ci à la partie adverse. Si elle émane du Ministre ou du Préfet, elle est notifiée par écrit aux deux parties.

« Art. 107. — Dans les cas visés aux articles 105 et 106, un délai de vingt-quatre heures, à dater de la réception de la notification, est accordé aux intéressés pour faire connaître, soit à l'autre partie, soit au Ministre ou au Préfet, selon le cas, les noms, qualités et domiciles des délégués choisis pour les représenter.

« En même temps qu'elle demande qu'il soit procédé à une nouvelle tentative de conciliation, chaque partie peut proposer que la réunion des délégués ait lieu en présence de conciliateurs désignés d'un commun accord entre les parties. A défaut d'accord, ces conciliateurs peuvent être désignés par le Ministre ou par le Préfet du département.

« Lorsque l'initiative d'une nouvelle tentative de conciliation émane du Ministre ou du Préfet du département, ceux-ci désignent les conciliateurs en présence desquels se réuniront les représentants des parties. Le Ministre peut également, s'il le juge utile, renvoyer les parties devant la Commission supérieure prévue à l'article 108.

« Art. 108. — Il est institué auprès du Ministre du Travail, une commission supérieure de conciliation devant laquelle le Ministre peut renvoyer les délégués des deux parties. Cette commission est composée, en nombre égal, d'employeurs et d'employés choisis par le Ministre, parmi les membres du Conseil national économique.

« Art. 109. — Les conciliateurs sont tenus de convoquer les deux parties ou leurs mandataires dans les quarante-huit heures qui suivent le jour où ils ont été saisis du différend.

« Les parties ou leurs délégués sont tenus de se présenter à toutes les convocations qui leur sont adressées par les conciliateurs, sauf excuse reconnue valable par ceux-ci.

« Art. 110. — Dans le cas où un arrêt ou une cessation de travail, qui n'aurait pu être évitée par la procédure précédemment établie, viendrait à se prolonger, de nouvelles tentatives obligatoires de conciliation peuvent être prescrites, d'office ou sur l'intervention de l'une des parties intéressées, par le Ministre du Travail ou par le Préfet du département.

« Les dispositions des articles 106 à 109 ci-dessus, s'appliqueront à ces tentatives.

« Art. 111. — Pour toutes les tentatives de conciliation, les délégués devront avoir mandat de discuter les questions faisant l'objet du différend et de signer éventuellement, au nom de leurs mandants, une convention collective de travail.

« Dans tous les cas, les parties ou leurs délégués ont le droit de se faire assister des représentants des syndicats et unions de syndicats, régulièrement constitués, des professions auxquelles elles appartiennent.

« Chaque fois qu'un conflit met en cause une convention collective existante, les syndicats professionnels ou groupements qui l'ont signée, sont, de droit, parties au différend.

« Art. 112. — Si un accord intervient devant les conciliateurs, il est constaté par une convention collective de travail qui sera déposée conformément aux dispositions de l'article 31 c du livre Ier du Code du travail.

« Art. 113. — Si l'accord ne se réalise pas, il sera dressé un procès-verbal de non-conciliation et les deux parties pourront être invitées par les conciliateurs à faire appel à l'arbitrage. Si elles acceptent, ils les invitent à établir un compromis d'arbitrage et à désigner leurs arbitres.

« Art. 114. — Si les parties ne recourent pas à l'arbitrage, le procès-verbal de non-conciliation est notifié au maire de chacune des communes où s'étend le différend, et il est affiché dans chaque mairie à la place réservée aux publications officielles.

« L'affichage pourra, en outre, se faire par les parties intéressées; les affiches seront dispensées du timbre.

« Art. 115. — Dans les entreprises où existent en vertu, soit de la loi, soit d'une convention collective, des institutions spéciales de conciliation et d'arbitrage, ces institutions sont compétentes, conformément à leur procédure propre, pour statuer sur les conflits collectifs du travail, à moins que les parties ne se mettent d'accord pour se soumettre aux dispositions du présent titre.

« Art. 116. — Les locaux nécessaires à la tenue des séances de conciliation et aux réunions des arbitres sont fournis, chauffés et éclairés par les communes où ils siègent. Les frais qui en résultent sont compris dans les dépenses obligatoires des communes.

« Les autres dépenses résultant de l'application du présent titre, sont fixées par arrêté du préfet du département où les réunions ont eu lieu, et portées au budget départemental comme dépenses obligatoires.

« Art. 117. — Tous actes faits en exécution du présent titre sont dispensés du timbre et de l'enregistrement.

« Art. 118. — Les conciliateurs et arbitres nommés en exécution du présent titre, doivent être de nationalité française, âgés de 25 ans et n'avoir subi aucune condamnation pouvant entraîner la perte des droits politiques. »

ARTICLE 2

Les dispositions suivantes sont ajoutées au livre IV du Code du travail :

« Titre IV. — Des pénalités.

« Art. 134. — Tout employeur ou employé qui refusera de se prêter aux tentatives de conciliation prévues par les articles 104 à 112 du présent livre, ou qui aura soit empêché le libre choix des délégués, soit entravé l'accomplissement de la mission de ceux-ci, sera passible d'une amende de 16 francs à 1.000 francs, sans préjudice des dommages-intérêts auxquels l'employeur pourra être condamné en cas de renvoi injustifié des délégués.

« Art. 135. — En cas de condamnation prononcée par application de l'article qui précède, le tribunal pourra, en outre, ordonner l'affichage et l'insertion du jugement dans un ou plusieurs journaux de la région, aux frais du délinquant.

« Art. 136. — Quiconque, par le refus de répondre à une tentative obligatoire de conciliation dans les conditions prévues par le titre II du présent livre, aura provoqué une cessation collective de travail, sera passible d'une amende de 16 francs à 10.000 francs.

« Art. 137. — L'article 463 du Code pénal est applicable aux condamnations prononcées en vertu du présent titre.

« Art. 138. — Les inspecteurs du travail sont chargés, concurremment avec les officiers de police judiciaire, de constater les infractions réprimées par les articles 134 et 136. »

⁂

A bas les Fédérations! Dans sa lettre à un militant de la Meurthe-et-Moselle, Monatte faisait allusion à l'opinion formulée

par le syndicat des maçons de Lyon sur les Fédérations d'industrie. On nous demande où, quand et sous quelle forme exacte cette opinion a été formulée. Elle l'a été dans un article publié par son organe, *l'Effort*, du 1er décembre 1928, sous la signature du Bureau syndical, et dont voici la conclusion :

En attendant que nous précisions nos critiques à l'égard de la C. G. T. U. et que nous fassions connaître les raisons pour lesquelles le syndicat des maçons non seulement ne veut pas, mais ne peut pas y adhérer, il faut qu'on sache d'abord que si dans une note de l'U. R. U. au Congrès du Cartel du Bâtiment du 2 décembre nous avons eu l'agréable surprise de lire : « A bas l'autonomie! Vive la C. G. T. U.! » nous ne disons pas « A bas la C. G. T. U.! » mais « A bas la politique dans la C. G. T. U. A bas les Fédérations! »

Le syndicalisme des maçons a fait l'expérience de l'utilité des fédérations. Elles sont la plaie du mouvement ouvrier.

Tant que la C. G. T. U. fera de la politique et sera organisée sur la base des Fédérations qui engloutissent les cotisations des syndiqués en pure perte, qui jalousent les syndicats comme le faisait la vieille fédération du bâtiment quand le syndicat des maçons y adhérait, il restera à l'écart du mouvement. Il s'est retiré de celle-là et il n'est pas près de rentrer dans une autre.

A bas! oui, à bas les Fédérations d'industrie, camarades de la C. G. T. U. Les Fédérations n'ont aucun rôle social à jouer et aucune raison d'exister. L'Union régionale ou locale qui devrait tout avoir, n'a rien, et les Fédérations qui ne devraient rien avoir ont tout. Les syndicats sont toujours endettés envers elles. Elles tiennent les syndicats en tutelle et les privent de tous les moyens. Quand elles ont absorbé les cotisations, elles sont incapables de leur venir en aide en quelque circonstance que ce soit.

S'il plaît à des syndiqués et à des syndicats de se laisser gruger de la sorte, nous dénonçons, nous, le scandale des Fédérations d'industrie. Nous disons bien : des Fédérations d'industrie, parce qu'il n'en est pas de même des Fédérations de fonctionnaires qui ont l'Etat pour patron.

Les Fédérations d'industrie tuent le mouvement syndical. A bas! A bas les Fédérations d'industrie!

⁂

La fameuse lettre de Trotsky du 21 octobre 1928

Le bourrage de crânes de l'*Humanité* continue! Le 2 février, un grand article, en tête de la troisième page, a tenté d'expliquer « les mesures que la direction politique d'Etat, la Guépéou, a prises ces temps derniers, pour liquider le trotskisme, cette organisation antisoviétique, au moyen d'arrestations et d'expulsions ».

Il est fait état tout particulièrement d'une lettre, en date du 21 octobre 1928, envoyée par Trotsky à ses amis de l'étranger, affirmant que le régime actuel de l'U. R. S. S. n'est que du kérenskysme à rebours, invitant les travailleurs à organiser des grèves, et calomniant l'armée rouge et ses chefs, les représentant comme l'instrument militaire du prochain coup d'Etat bonapartiste.

Pour faire justice des procédés de l'*Humanité*, il nous suffira de reproduire les parties essentielles de cette fameuse lettre, dont la grande presse est allée chercher des extraits dans les organes d'opposition américains, alors que *Contre le Courant* l'avait déjà publiée en France :

Comment la force du danger de droite peut-elle se réaliser pratiquement? Autrement dit : comment les nouveaux possédants peuvent-ils arriver au pouvoir?

Ce qu'il y a de rassurant, au premier coup d'œil, c'est que les partis politiques des classes possédantes sont brutalement écrasés, que les nouveaux possédants sont politiquement dispersés, que l'aile droite à l'intérieur du Parti, par crainte du noyau prolétarien, et liée par un passé récent, ne se résoud pas à s'appuyer ouvertement sur les nouveaux possédants. Certes, ce sont là des avantages qu'hier nous a légués. Mais ce ne sont nullement des garanties absolues. La somme de conditions nécessaires à la réalisation d'un Thermidor peut se former dans un délai relativement court.

Il nous est arrivé plusieurs fois d'indiquer que, dans le passé, la contre-révolution bourgeoise victorieuse avait dû prendre la forme du fascisme ou du bonapartisme, et nullement la forme de la démocratie bourgeoise dont rêvent les étourneaux mencheviks.

Jusqu'à présent, Kamenev ne le comprend pas. Dans sa dernière « conversation » avec nos camarades de tendance, il décrivait la situation dans le pays comme si dans quelque temps « Kerensky devait se montrer à la porte ». Ce sont des niaiseries. Si l'on veut évoquer Kerensky, il est plus juste de dire que, maintenant précisément sous le régime de la droite et du centre, le pays passe par un « kerenskysme » à rebours.

La fonction historique du kerenskysme consistait en ce que, derrière son dos, le pouvoir passait de la bourgeoisie au prolétariat. Le rôle historique du stalinisme consiste en ce que, derrière son dos, le pouvoir roule ou glisse du prolétariat à la bourgeoisie.

En somme, la direction post-léniniste déroule le film d'Octobre dans le sens inverse; le stalinisme est un kerenskysme de gauche à droite.

Dans le pays bouleversé par une immense révolution, l'ordre bourgeois ne pourrait, en aucun cas, prendre la forme démocratique. Pour la victoire et pour la défense de la victoire, la bourgeoisie aurait besoin d'une concentration supérieure, purement militaire, du pouvoir s'élevant « au-dessus des classes ». En l'occurrence, le point d'appui immédiat de ce pouvoir serait le nouveau possédant qui apparaît en Russie, le koulak. Voilà le bonapartisme! Thermidor n'est qu'une étape sur la voie du bonapartisme. Cette étape ne doit nullement s'accomplir infailliblement jusqu'au bout. La contre-révolution peut « sauter » tel ou tel échelon.

Dans le coup d'Etat thermidorien et dans le coup d'Etat bonapartiste, un immense rôle (dans le second cas, un rôle décisif) est joué par l'armée. Sous cet angle, il faut considérer avec la plus grande attention les processus qui s'y opèrent.

N'oublions pas que dans le rapport de Juillet à l'assemblée des militants de Moscou, le triste chef de la droite (Rykov), se référant à son ami Klim (prénom de Vorochilov), disait : « Si vous recourez encore une fois aux mesures extrêmes, l'armée répondra par l'insurrection. » C'est une sentence qui en dit long, moitié prédiction, moitié menace. Peut-être même la menace y entre-t-elle pour les trois-quarts.

Or, qui donc menace? Les nouveaux possédants, par l'intermédiaire de l'appareil dirigeant de l'armée. L'appareil dirigeant par l'intermédiaire de Klim. Et voici un candidat au rôle de Bonaparte : Klim.

Il serait puéril d'objecter que le Bonaparte en question est par trop terne. Il y a des Bonapartes de calibres différents : rappelons qu'il y eût non seulement le premier, mais qu'il y eut ausi le troisième, personnage tout à fait falot. Lorsque les classes possédantes en éprouvent le besoin, elles font, selon l'expression de Staline, « des princes avec de la boue ». Certes, les événements peuvent évoluer de telle façon, que Klim (un des nombreux Klim) puisse se muer en « prince » Bonaparte de troisième choix, ce qui ne l'empêchera pas d'étrangler la Révolution.

On dit bien que Klim a passé de l'Opposition de droite à la position centre droit et qu'il soutient le « chef » (Staline). Mais ces combinaisons qui s'opèrent dans les hautes sphères sont de celles qui se forment et se démolissent en 24 heures sous l'effet des poussées extérieures. Mais il ne s'agit pas de Klim : si ce n'est pas lui, ce sera Boudiény. On ne manquera pas de Bonapartes. Le « chef » dit : « Ces cadres, on ne peut les dissoudre que par la guerre civile », Klim ajoute : « Si vous, ouvriers, vous montrez trop turbulents, rappelez-vous que j'ai derrière moi une force sérieuse. »

Dans les deux cas, bonapartisme. Dans le premier cas, c'est l'appareil d'Etat et du Parti qui parle et qui se place au-dessus de tous, et dans le nombre, au-dessus de l'armée. Dans le second cas, c'est l'appareil de l'armée qui parle, et, demain, il peut éprouver le besoin de mettre « les civils à leur place ».

....

L'application de la plate-forme à chaque étape donnée et à chaque question concrète, comme, par exemple, la campagne pour le renouvellement des contrats col-

lectifs, offre ses propres difficultés qui ne peuvent être résolues qu'avec le concours de nos camarades de tendance travaillant dans les usines. Notre directive principale, le critérium déterminant dans ce domaine, doit être l'augmentation des salaires. Quant à l'ampleur de cette augmentation, nous la discuterons avec les camarades qui dirigent les entreprises intéressées, avec les organes soviétiques, et les organisations du Parti et des syndicats. La grève, comme l'indique la résolution du XI[e] Congrès du Parti, est un moyen extrême, mais il n'est ni illicite, ni antisoviétique, ni dirigé contre le Parti. Participer à une grève, voire la diriger, peut être un devoir pour un bolchévik-léniniste, si toutes les autres possibilités ont été tentées pour faire aboutir les légitimes, c'est-à-dire effectivement réalisables, aspirations des masses. Le degré de possibilité, de réussite, peut être déterminé, comme il a déjà été dit, par des pourparlers au cours desquels les ouvriers écoutent toutes les explications et examinent sérieusement les livres. Qui donc doit mener les pourparlers- Cela dépend du degré de mécontentement des masses et de la vigueur de leur pression. Dans les cas propices, les bolchéviks-léninistes pourront envisager l'élection de commissions spéciales, de délégations, etc., pour mener les pourparlers avec le Comité de province du Soviet et le Comité de province du Parti, pour se mettre en rapport avec la rédaction des journaux.

L'état d'esprit des ouvriers est tel qu'il exige de nous la plus grande résolution et la plus grande activité. Or, nous sommes les seuls qui pouvons canaliser, dans le sens des Soviets et du Parti, le mécontentement qui s'accumule. La passivité actuelle de la masse, qui est le résultat de plusieurs facteurs, traduit, notamment, une phase d'hésitation et d'indécision de la masse elle-même, à un moment où nombreux sont ceux qui ne croient plus aux vieilles méthodes mais n'en ont pas encore trouvé de nouvelles.

⁂

Les cartels internationaux La *Neue Freie Press* publie la liste suivante des cartels *internationaux* actuellement existants. N'y sont pas compris, bien entendu, les cartels seulement nationaux, c'est-à-dire ne groupant que les industriels d'un seul pays, ni ceux qui ne groupent que les industriels d'un petit nombre de pays (par exemple, le cartel de la fonte entre la France et la Belgique, celui de la potasse entre la France et l'Allemagne, etc.). Même pour les cartels internationaux, cette liste est incomplète (l'un des plus récents, celui du zinc, par exemple, n'y figure pas).

Cartel continental de l'acier (Angleterre et Pologne exclues).
Cartel de l'aluminium (Allemagne, France, Angleterre, Suisse).
Cartel de l'émail (Allemagne, Pologne, Tchécoslovaquie, Hongrie, Autriche).
Cartel du cuivre (Etats-Unis, Espagne, Angleterre, Belgique, Yougoslavie).
Cartel des lampes (Etats-Unis, Allemagne, Canada, Pays-Bas, France, Italie, pays scandinaves, Angleterre, Hongrie, Autriche).
Cartel du fil de fer (Allemagne, Belgique, Tchécoslovaquie, Pays-Bas).
Cartel des tuyaux (Allemagne, France, Belgique, Luxembourg, Angleterre, Autriche, Tchécoslovaquie, Pologne).
Cartel de la colle (presque tous les pays européens).
Cartel de la soie artificielle (Angleterre, Allemagne, pays scandinaves, Autriche, Tchécoslovaquie, Hongrie).
Cartel du verre à bouteilles (France, Allemagne, pays scandinaves, Autriche, Hongrie, Tchécoslovaquie, Pays-Bas).
Cartel du borax (France, Allemagne, Angleterre, Etats-Unis, Autriche).
Cartel du liège (Allemagne, Belgique).
Cartel des gramophones (Victor Taking Machine C[o] (Etats-Unis), et Columbia (Angleterre).
Trust du linoleum (Allemagne, Suisse, Norvège).
Cartel des allumettes (Svenska Taendsticks, Aktiebolaget).

ENTRE NOUS

LA PROPOSITION DE COURDAVAULT

Courdavault est tenace. Il ne veut pas croire que sa proposition serait aussi mal accueillie que nous le pensons :

Je considère que nous ne devons pas assimiler la R. P. aux autres organes révolutionnaires qui sont en effet le cauchemar de nombre de nos compagnes. La R. P. est lue, il faut le reconnaître, par une élite — sans nous flatter — Cette élite a sans aucun doute sinon gagné, du moins neutralisé celle qui, à la maison, tient le porte-monnaie. Je suis persuadé que sont très rares les abonnés de la Révolution *ayant des appréhensions à ce sujet.*

Reste la brutalité !

Mais nous prévenons nos amis deux fois de suite en leur expliquant notre plan. S'ils ne donnent avis contraire, c'est qu'ils acceptent. Quand l'époque arrive où vous vous disposez à envoyer des traites vous l'annoncez dans un ou deux « Entre nous », les abonnés sont avisés et avertissent leurs compagnes. Il ne peut y avoir aucune surprise et nulle susceptibilité ne saurait être choquée.

Ma proposition est le seul moyen à mon avis de surmonter notre nonchalance et notre négligence.

Non, Courdavault, ceux qui ne donneraient pas d'avis contraire ne diraient pas ainsi, à la muette, qu'ils acceptent. La nonchalance et la négligence de nos amis ont besoin d'être secouées; mais votre proposition les secouerait trop fort.

Il faut que ceux qui ont à cœur de nous soutenir s'inscrivent parmi nos abonnés de soutien. Il faut que notre nombre d'abonnés ordinaires augmente. Voilà le bon moyen de sortir d'embarras et de préparer les 24 pages.

PAS BRILLANTE, LA CHASSE AUX ABONNES

Nous n'avons pas de chance. Voilà qu'au moment où nous aurions besoin d'avoir un contact plus fréquent avec nos camarades parisiens; nos visiteurs trouvent visage de bois. La Librairie du Travail a porté ses pénates rue de Sambre-et-Meuse. La porte est fermée durant la journée au 96. Nous ne passons que le soir prendre le courrier. Pendant quelques semaines, il est préférable de nous écrire. Jusqu'au moment où nous aurons trouvé à nous installer ailleurs.

Mais ce ne doit pas être une raison pour ralentir la chasse aux abonnés.

PROMESSES, SUGGESTIONS, QUESTIONS

Nous avons saisi au mot Courdavault pour une étude sur les ostréiculteurs d'Oléron et de Marennes; nous verrons à reproduire la discussion sur le syndicalisme entre Trotsky et Louzon, dont il a parlé.

Une autre offre et promesse a été faite par Hénensal sur les paysans de Roscoff.

LES SOUSCRIPTIONS DE LA QUINZAINE

Anonyme (Seine), 10; Nicolas (Seine), 5; Petit A. (Seine), 5; G. Thomas (Indre), 10; Salesse (Seine), 10; Allamy (Loire), 5; E. Ballereau (Indre), 10; Farsy (Pas-de-Calais), 10; Castex (Seine), 10; Richerand (Rhône), 10; Germaine Goujon (Seine-Inférieure), 30; A. Delhermet (Haute-Loire), 30; Marcelle Pommera (Seine), 10; Marie (Seine), 5. — Total : 160 francs.

LES ABONNEMENTS NOUVEAUX

Paris, 4; Seine, 1; Seine-et-Oise, 2; Gironde, 1; Hérault, 1; Loire, 4; Moselle, 1; Seine-Inférieure, 1. — Total : 15.

POUR LES GREVISTES D'HALLUIN

A. Delhermet (Haute-Loire), 20 francs.

Le Gérant : V. Godonnèche
Impr. « LABOR », 8, Bd de Vaugirard, Paris (15[e])

Aujourd'hui, il y a place pour un révolutionnaire hors de l'Internationale communiste.

Une revue comme la « Révolution Prolétarienne » est un organe nécessaire.

Puisqu'on ne peut parler ni dans le Parti, ni dans l'Internationale, il faut pouvoir parler au dehors, car il est des choses qu'il faut dire, non par désir de vaine polémique mais dans l'intérêt même de la classe ouvrière.

La « Révolution Prolétarienne » est un refuge pour les révolutionnaires sincères qui ne peuvent plus supporter l'atmosphère étouffante du Parti, une défense contre le sabotage du mouvement ouvrier.

Le « Noyau ».
(Octobre 1925).